Résotainer

Création d'un bâtiment de self-stockage – Saint-Fraimbault de Prières (53)

PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

7 Novembre 2024

Version 1

SEGED – Zone d'Activités de la Laouve – 83470 SAINT-MAXIMIN-LA SAINTE-BAUME
SAS au capital de 77 000 € – SIRET 434 546 818 00049 – Code NAF 7112B – RCS DRAGUIGNAN 2009 B00322
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 424 345 468 18
Téléphone : 04 94 69 41 59 – seged@seged-environnement.com – www.seged-environnement.com

Table des matières

1. INTRODUCTION 2
1.1. CONTEXTE 2
1.2. PRESENTATION DE L'EQUIPE PROJET 2
1.3. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE 3

2. SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE 4
2.1. BASES DE DONNEES CONSULTEES 4
2.2. PROTECTIONS REGLEMENTAIRES, GESTIONS CONTRACTUELLES, ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX ET ZONAGES D'INVENTAIRES 5
2.2.1. Les périmètres de protections réglementaires 5
2.2.2. Les gestions contractuelles 5
2.2.3. Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique 5
2.3. FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES 6
2.3.1. Occupation des sols 6
2.3.2. Réseau hydrographique 7
2.3.3. Les zones humides 9
2.3.4. Réseaux et fonctionnements écologiques 10
2.4. DONNEES DE BIODIVERSITE FAUNE ET FLORE 11
2.4.1. Données floristiques eCalluna et INPN 11
2.4.2. Donnée faune de l'INPN 12
2.5. SYNTHESE DES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES 17

3. METHODES DES INVENTAIRES DE TERRAIN 17
3.1. INVENTAIRES FLORISTIQUES 17
3.2. L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES 19
3.2.1. Méthodologie de délimitation des zones humides : critère végétation 20
3.3. METHODOLOGIE DES INVENTAIRES FAUNISTIQUES 20
3.3.1. Inventaire de l'avifaune 20
3.3.2. Inventaire des mammifères terrestres 20
3.3.3. Inventaire des chiroptères 20
3.3.4. Inventaire des reptiles 21
3.3.5. Inventaire de l'entomofaune 21
3.4. METHODE D'EVALUATION DE L'ENJEU LOCAL DE CONSERVATION 22

4. RESULTATS DES PROSPECTIONS DE TERRAIN 23
4.1. RESULTATS DE L'INVENTAIRE DE LA FLORE ET DES HABITATS 23
4.1.1. La flore remarquable et/ou patrimoniale 23
4.1.2. La flore exotique envahissante 23
4.1.3. Les habitats naturels 24
4.1.4. LES ZONES HUMIDES 27
4.1.5. Synthèses des enjeux écologiques pour la flore et les habitats 27
4.1. RESULTATS DE L'INVENTAIRE FAUNISTIQUE 27
4.1.1. L'avifaune 27
4.1.2. Les mammifères terrestres 29
4.1.3. Les reptiles 30
4.1.4. Les amphibiens 30
4.1.5. L'entomofaune 30
4.2. SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES 30

5. CONCLUSION 31

6. ANNEXES 32
6.1. ANNEXE 1 : DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES 32
6.1.1. DONNEES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES DU ZONAGE BIBLIOGRAPHIQUE 32
6.1.2. DONNEES FLORISTIQUES DE L'INPN ET ECALLUNA 32
6.1.3. DONNEES FAUNISTIQUES DE L'INPN 35
6.2. ANNEXE 2 : RESULTATS DES PROSPECTIONS DE TERRAIN 37
6.2.1. DONNEES FLORISTIQUES 37
6.2.2. DONNEES FAUNISTIQUES 37

Date d'établissement ou de modification	Date	Rédaction/Modifications	Relecture
Création	07/11/24	E. CHERPIN	D.IVANEZ

GLOSSAIRE

Organismes	**CEN** : Conservatoire d'Espaces Naturels **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement **DDT :** Direction Départementale des Territoires **LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux **ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage **UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature	**Documents / bases de données**	**DOCOB** : Documents d'Objectifs **SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Écologique **INPN** : Inventaire National du Patrimoine Naturel
Sites à statut	**ENS :** Espace Naturel Sensible **PNR :** Parc Naturel Régional **ZICO :** Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux **ZNIEFF :** Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique **SIC :** Site d'Intérêt Communautaire **ZPS :** Zone de Protection Spéciale **ZSC :** Zone Spéciale de Conservation	**Statuts de conservation sur les listes rouges**	EX : Eteint EW : Eteint à l'état sauvage CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi-menacé LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NE : Non évalué NA : Non applicable

Régimes de protection des espèces			
B			Convention de Berne, suivi du numéro de l'annexe concernée Annexe 1 : Espèces de flore strictement protégées Annexe 2 : Espèces de faune strictement protégées
DO Directive oiseaux (Directive 2009/147/CE)			DO I : Espèces pour lesquelles des ZPS doivent être désignées DO II/1 : Espèces dont la chasse est autorisée DO II/2 : Espèces dont la chasse est autorisée dans certains pays membres DO III/1 : Espèces dont le commerce est autorisé DO III/2 : Espèces dont le commerce est autorisé dans certains pays membres
DH Directive habitat faune/flore (Directive 92/43/CEE)			Annexe 2 : Espèces pour lesquelles des ZSC doivent être désignées Annexe 4 : Espèces faisant l'objet d'une protection stricte Annexe 5 : Espèces dont la chasse peut être réglementée
PNA Plans Nationaux d'actions			Outils stratégiques opérationnels visant à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.
PN	Herpétofaune	Arrêté du 8/01/2021	Article 2 : Espèces strictement protégées tant pour leurs spécimens que leurs habitats de reproduction et de repos Article 3 : Espèces dont les spécimens sont strictement protégés Article 4 : Espèces de reptiles dont la mutilation est interdite, ainsi que toute utilisation des spécimens issus du milieu naturel Article 5 : Espèces pouvant faire l'objet de dérogation aux interdictions
	Mammifères Insectes	Arrêtés du 23/04/2007	Article 2 : Espèces strictement protégées tant pour leurs spécimens que leurs habitats de reproduction et de repos Article 3 et 4 : Espèces protégées ou soumises à dérogation
	Oiseaux	Arrêté du 29/10/2009	Article 3 : Espèces strictement protégés tant pour leurs spécimens que leurs habitats de reproduction et de repos Article 4 : Espèces dont les spécimens sont strictement protégés
	Flore	Arrêté du 20/01/1982	Article 1 : Espèces strictement protégées Article 3 : Espèces dont le ramassage, la récolte (…), peut être soumis à autorisation
PR			Protection régionale (éventuellement suivi du numéro du département concerné)
Pdep			Protection départementale/ Règlementation départementale, suivi du numéro de l'article concerné
ZNIEFF			Dét. Znieff : Espèces déterminantes ZNIEFF

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte

La présente étude s'inscrit dans le cadre d'un projet de construction de bâtiment de self-stockage sur la commune de Saint-Fraimbault de Prières. Dans ce contexte, le Maître d'Ouvrage RESOTAINER souhaite réaliser un pré-diagnostic écologique ainsi qu'une évaluation de la présence de zones humides dans le cadre du dossier d'examen au cas par cas. Le site d'étude se situe de manière exclusive sur la commune de Saint-Fraimbault de Prières, dans le département de la Mayenne.

Cette étude constitue un prédiagnostic écologique du site d'une superficie de 20 435 m^2 et une synthèse des données bibliographiques disponibles le concernant.

La carte ci-dessous localise l'aire d'étude.

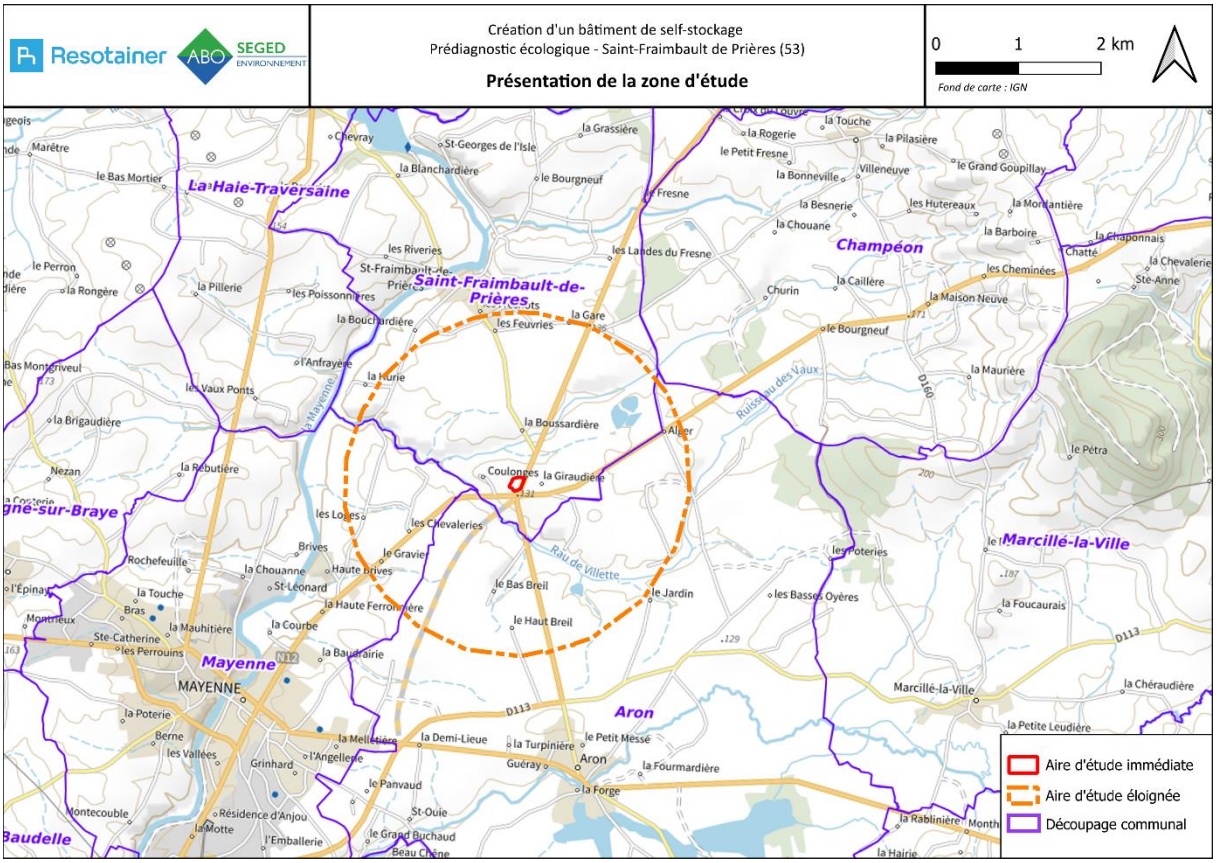

1.2. Présentation de l'équipe projet

Pour mener à bien sa mission, la SEGED a désigné l'équipe de travail suivante :

	Intervenants
Chef de projet	Damien IVANEZ (Ecologue et Chef d'agence)
Assistante administrative et technique	Pascale FARCY
Chargé d'études – Référent	Damien IVANEZ (Ecologue et Chef de projet)

Chargés d'études - Ecologues	Damien Ivanez Emilie CHERPIN

1.3. Présentation de la zone d'étude

Le site d'étude se situe en contexte rural. La zone d'étude se situe sur deux parcelles cadastrales : 000D748 et 000D747.

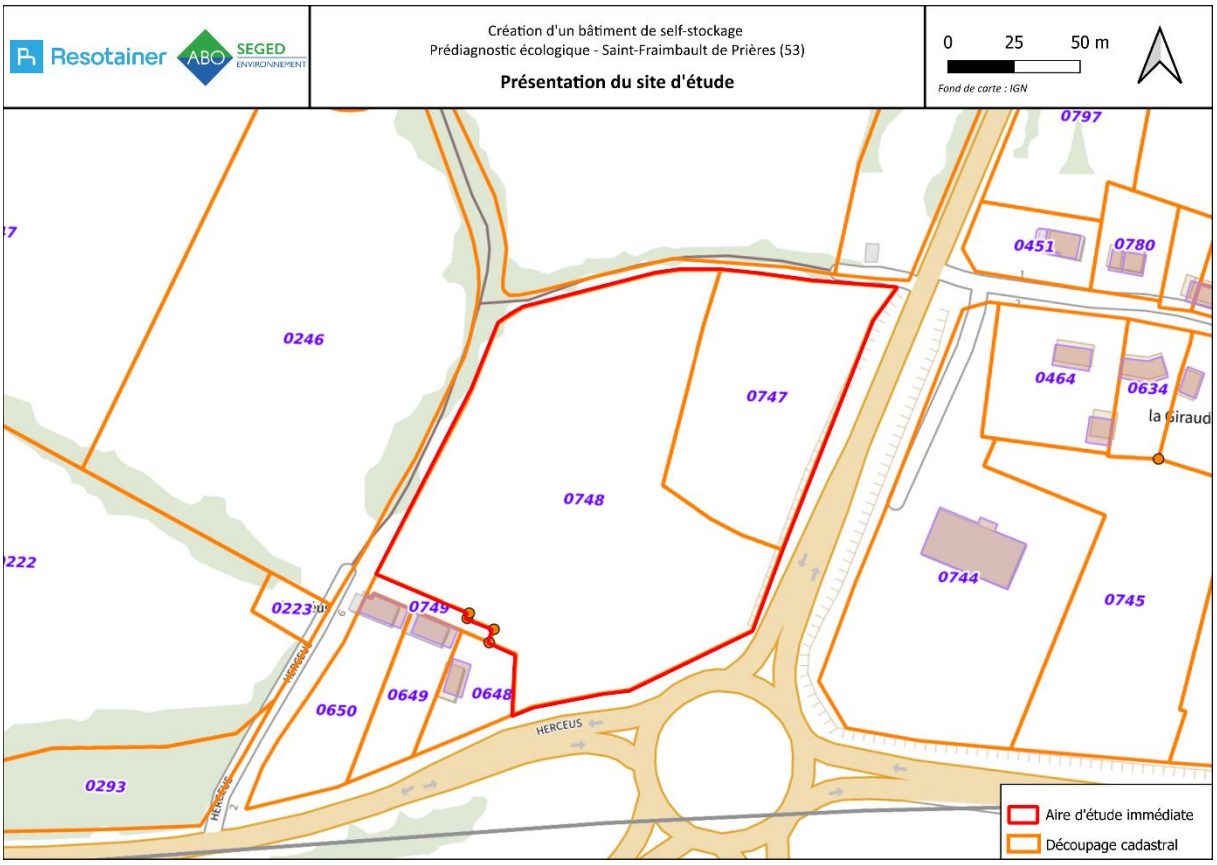

Pour mener les inventaires, deux zones d'études ont été définies :

- **L'aire d'étude immédiate (ou l'emprise du projet) :** il s'agit de l'aire d'influence du projet dans sa phase travaux et exploitation, sur la base des données disponibles à ce stade des études. C'est dans cette zone que les inventaires naturalistes seront menés ;

- **L'aire d'étude éloignée :** Cette aire d'étude est définie par un rayon de 2 km autour de la zone d'étude. Cette aire correspond à l'inventaire de l'ensemble des zonages réglementaires écologiques (site Natura 2000, ZNIEFF, etc.).

La carte suivante présente les différentes aires d'étude.

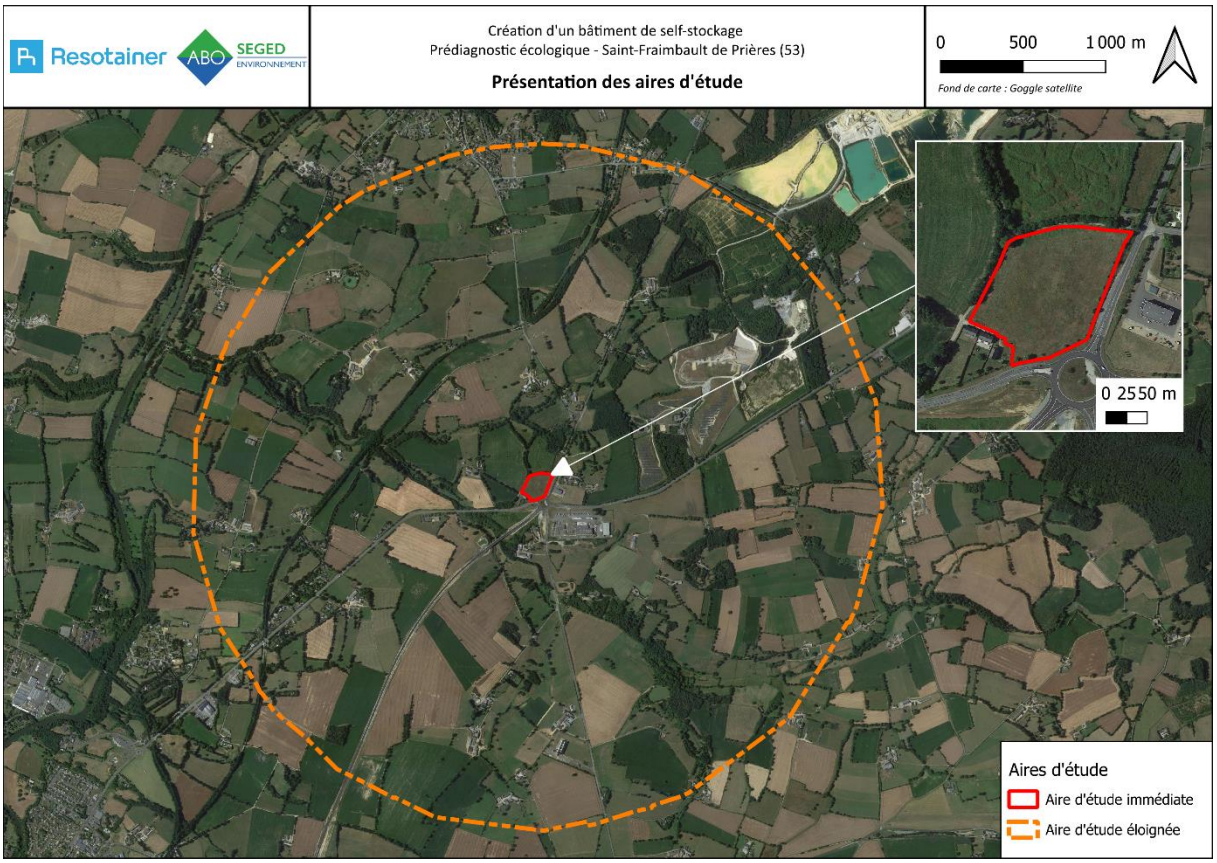

2. SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE

2.1. Bases de données consultées

Occupation du sol	- Base de données Corine Land Cover 2018 - Données cartographiques départementales de l'IGN BDTOPO
Protections réglementaires, contractuelles et patrimoniales	- Portail de l'IGN Géoportail - Classement des cours d'eau (liste 1 et 2) - Base de données INPN (ZNIEFF, ZPS, ZSC etc.)
Habitats naturels, Flore, Faune	- Base de données INPN relatives aux espèces, aux milieux naturels et aux zones protégées - Documents relatifs aux cartes et fiches des protections ou inventaires réglementaires (ZNIEFF, Natura 2000, etc.) - Base de données du Conservatoire Botanique National de Brest : https://www.cbnbrest.fr/observatoire-plantes/cartes-de-repartition/ecalluna
Zones humides et réseau hydrographiques	- http://zones-humides.org : Prélocalisation et inventaires des zones humides - SAGE-SDAGE, du bassin Loire-Bretagne - https://www.sandre.eaufrance.fr : Données relative au réseau hydrographique et à la qualité des eaux - Base de données IGN : localisation des eaux de surface
Trames vertes et bleues	- SRCE Pays de la Loire

Climat	- Données Météo France - Données Météoblue

2.2. Protections réglementaires, gestions contractuelles, engagements internationaux et zonages d'inventaires

2.2.1. Les périmètres de protections réglementaires

Il s'agit des périmètres conférant à des sites un statut de protection très fort : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes (APPB), Réserves Naturelles Nationales (RNN) et Régionales (RNR), Réserves Biologiques.

Aucun périmètre de protection réglementaires n'est présent dans les aires d'étude immédiate et éloignée.

2.2.2. Les gestions contractuelles

Les zones concernées par des gestions contractuelles, ne sont pas protégées, mais l'exploitation et l'aménagement du territoire y sont strictement encadrés, dans le but de préserver ou de favoriser à grande échelle, des habitats et des espèces menacées et/ou protégées. Sont concernés par des gestions contractuelles, les sites Natura 2000, Parcs Naturels Régionaux (PNR) ou sites Ramsar.

Aucun périmètre concerné par une gestion contractuelle n'est présent au sein des aires d'étude immédiate et éloignée du projet.

2.2.3. Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF ont pour objectif d'inventorier les secteurs d'intérêt écologique abritant une biodiversité patrimoniale, dans la perspective de créer un socle de connaissances, ainsi que des outils facilitant les décisions d'aménagements et de protection du territoire.

- Les ZNIEFF sont de deux types : Les ZNIEFF de type I comportent des espèces et des habitats remarquables pour la région ;
- Les ZNIEFF de type II comprennent de grands ensembles naturels à fort potentiel écologique.

Aucune ZNIEFF n'est présente au droit de du projet. En revanche, deux ZNIEFF de type I sont présentes au sein de l'aire d'étude éloignée.

Zonage d'inventaire	Aire d'étude immédiate	Aire d'étude éloignée	Distance au droit projet	Intitulé	Dates et références
ZNIEFF de type I	Non	Oui	323 m	« Tourbière de la Farcière »	Identifiant national : 520320007 Identifiant régional : 00003148 Date du 1er avis CSRPN : 01/01/2013 Date actuelle avis CSRPN : 24/06/2019 Date dernière diffusion INPN : 18/06/2014
ZNIEFF de type I	Non	Oui	1km	« Tourbière du Bel air »	Identifiant national : 520013139 Identifiant régional : 00003078 Date du 1er avis CSRPN : 24/06/2011 Date actuelle avis CSRPN : 24/06/2019 Date dernière diffusion INPN : 18/06/2014
ZNIEFF de type II	Non	Non			

- **<u>ZNIEFF de type I : Tourbière de la Farcière – 520320007</u>**

La ZNIEFF de la tourbière de la Farcière est composée d'une de tourbière en pente et bordant le ruisseau de la Villette. Celle-ci présente une végétation typique de ces milieux : sphaignes, pelouse de cypéracées, ruisselets, grands carex et taillis de saules. La présence d'une espèce végétale rare d'un

point de vue départemental est aussi à noter. L'intérêt de cette ZNIEFF est donc surtout botanique. Les espèces ayant conduit à la désignation de cette zone naturelle en tant que « Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique » sont consultables en annexe (voir Annexe I – Données bibliographiques).

- **ZNIEFF de type I : Tourbière du Bel air – 520013139**

La ZNIEFF de la tourbière du Bel air est composée d'une tourbière acide très dégradée et en pente. Cette zone était, auparavant, bordée de prairies naturelles pacagées et de cultures céréalières. Elle possédait ainsi plusieurs intérêts biologiques. Presque toutes les espèces déterminantes autrefois présentes ne le sont aujourd'hui plus. Néanmoins, des potentialités peuvent demeurer si les conditions du milieu sont restaurées. D'un point de vue botanique, cette zone possédait 3 espèces protégées dont une au niveau national et deux au niveau régional. Deux espèces autrefois présentes étaient déterminantes ZNIEFF et deux espèces rares au niveau départemental. D'un point de vue faunistique, une espèce de lépidoptère déterminante ZNIEFF en Pays de la Loire est potentiellement présente. L'ensemble des espèces ayant conduit à la désignation de cette zone naturelle en tant que « Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique » est consultable en annexe (voir Annexe I – Données bibliographiques).

La carte suivante localise les ZNIEFF de type I présentes au sein de l'aire d'étude éloignée.

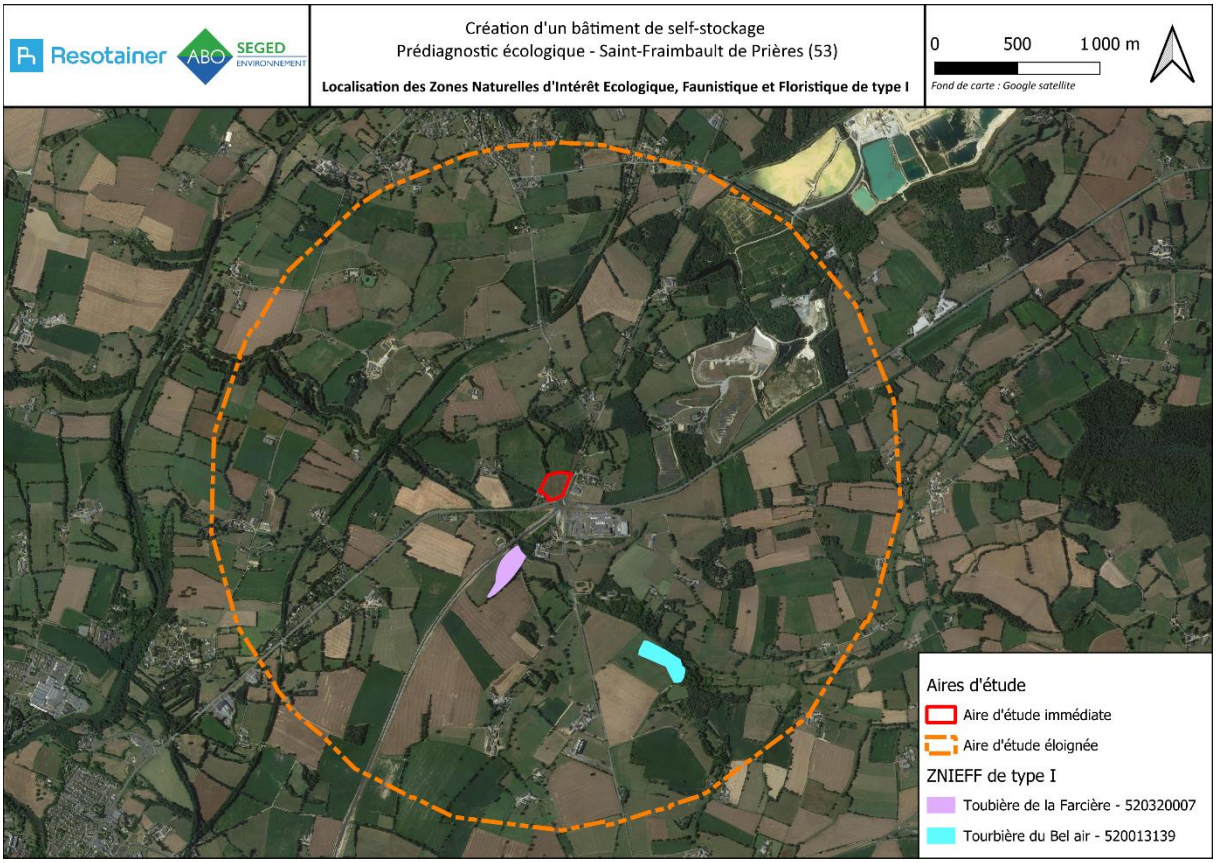

2.3. Fonctionnalités écologiques

2.3.1. Occupation des sols

L'analyse de l'occupation est possible grâce à l'inventaire Corine Land Cover. Cet inventaire se base sur une interprétation visuelle des images satellites. La production de cet inventaire est à l'échelle 1/100

000 et permet de cartographier des unités homogènes d'occupation des sols d'une surface minimale de 25 ha.

Le site d'étude est situé dans un contexte rural avec une occupation des sols fortement marquée par des prairies à usage agricole. A l'échelle de l'aire d'étude éloignée (2km autour du site), des terres arables, des zones anthropiques, des système culturaux et des surfaces agricoles sont également à noter. Le site s'inscrit ainsi dans un milieu rural avec un contexte agricole fort.

Le tableau ci-après résume les surfaces identifiées en Corine Land Cover sur l'aire d'étude éloignée et la carte qui suit permet de les visualiser.

Corine Land Cover niveau 1	Corine Land Cover niveau 2	Corine Land Cover niveau 3	Surface (en ha)	Pourcentage de recouvrement
1 – Territoires artificialisés	11 - Zones urbanisées	112 - Tissu urbain discontinu	40	0
	13 – Mines, décharges et chantiers	131 – Extraction de matériaux	101	0,02
2 - Territoires agricoles	21 - Terres arables	211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation	1 056	0,19
	23 - Prairies	231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	553 148	99,75
	24 - Zones agricoles hétérogènes	242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes	102	0,02
		243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	101	0,02
		Total	**554 548**	**100**

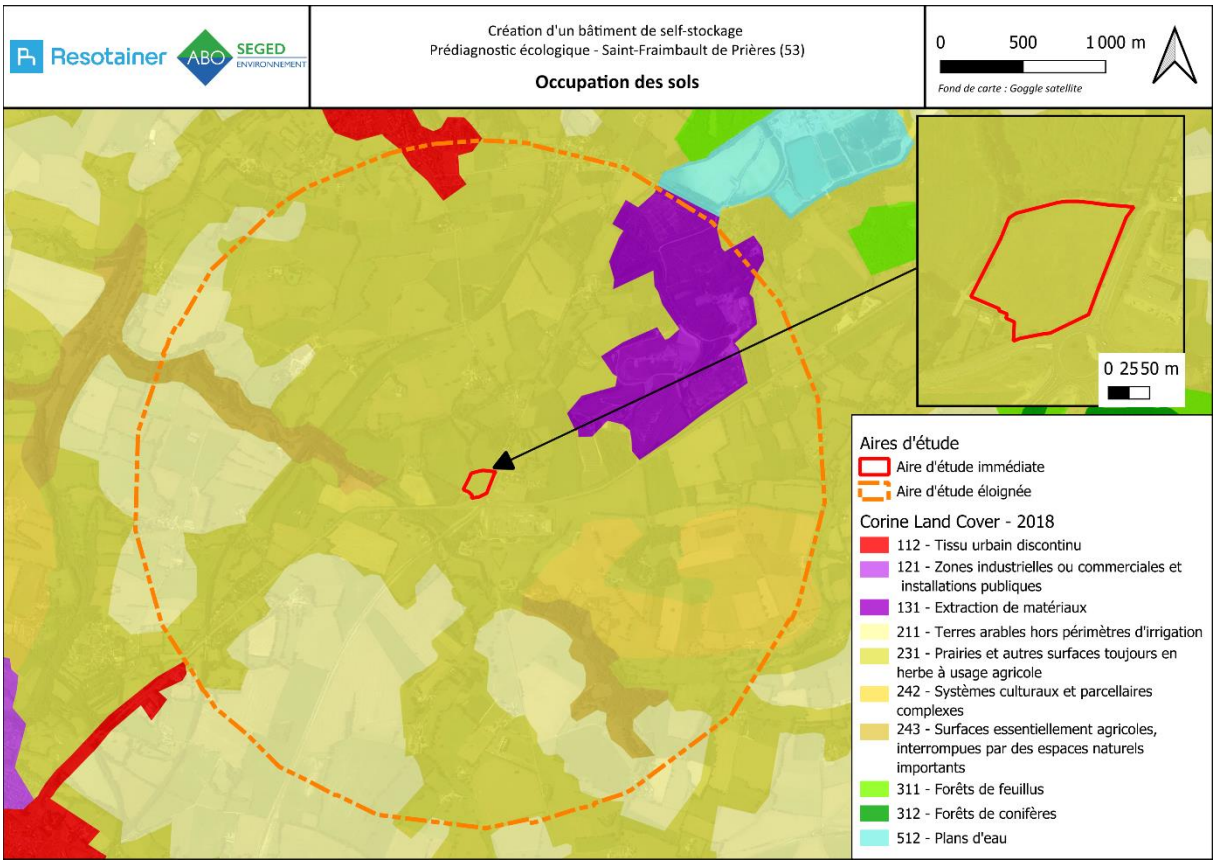

2.3.2. Réseau hydrographique

L'aire d'étude immédiate est situé dans le bassin hydrographique Loire-Bretagne et, plus précisément, au sein du bassin versant « La Mayenne de la Colmont (NC) à l'Aron (NC) ». Aucun cours d'eau ne s'écoule au droit du projet ou à proximité immédiate de celui-ci.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le réseau hydrographique est composé de plusieurs cours d'eau :

- Le Villette (04C0000002000852147) prend sa source non loin de la Maurière et se jette dans l'Ollon à proximité des Viardières. Certain de ses affluents sont également présents dans l'aire d'étude éloignée. Ce cours d'eau est un affluent de l'Ollon. Il traverse l'aire d'étude éloignée du sud-est vers le nord-ouest et est présent à environ 325m de l'aire d'étude immédiate.
- L'Ollon (04C0000002000852150) est un cours d'eau prenant sa source au niveau du lieudit du Petit Goupillay. Il se jette dans la Mayenne au niveau du lieudit la Hucherie. Ce cours d'eau est donc un affluent de la Mayenne. Certains de ses affluents sont également présents au sein de l'aire d'étude éloignée. Ce cours d'eau travers l'aire d'étude éloignée du nord-est vers le nord-est et passe à environ 380m de l'aire d'étude immédiate.

La carte suivante présente le réseau hydrographique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

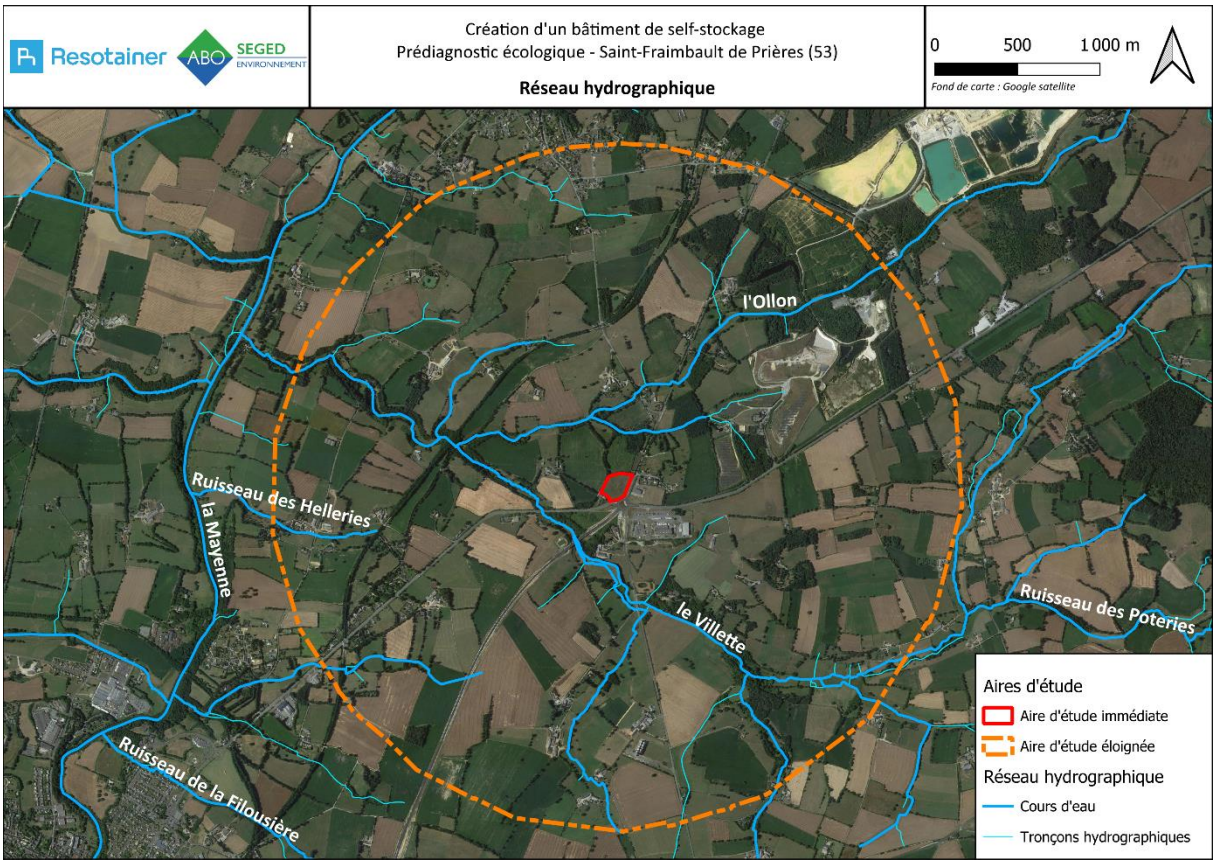

Aucun plan d'eau n'est présent au sein de l'aire d'étude immédiate. En revanche, plusieurs plans d'eau sont présents dans l'aire d'étude éloignée du projet. La carte suivante permet de les localiser.

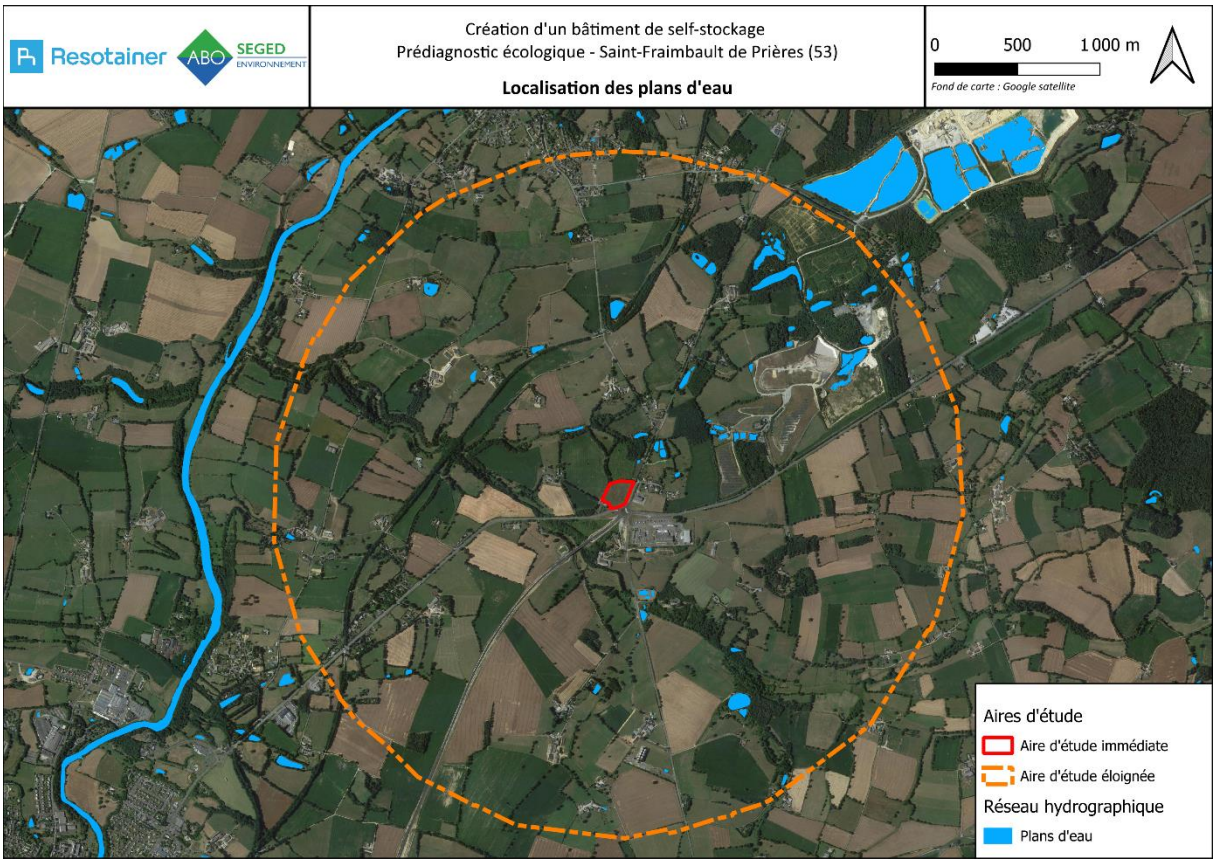

2.3.3. Les zones humides

Le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH) permet de consulter les données cartographiques mises à disposition par les partenaires du réseau (DREAL, Agences de l'eau, Régions…). Ces données compilent des inventaires de zones humides réalisés sur le terrain à partir des données de pré-localisations par photo-interprétation et étude topographique. Elles sont mises à jour régulièrement et dépendent de l'avancée des inventaires au niveau local.

D'après les données de prélocalisation des zones humides, le site étudié apparait comme étant non humide. Néanmoins, certaines zones humides potentielles sont présentes aux alentours du site, la plus proche étant située à 190 m environ.

La carte ci-dessous présente la répartition d'éventuelles zones humides au sein de l'aire d'étude.

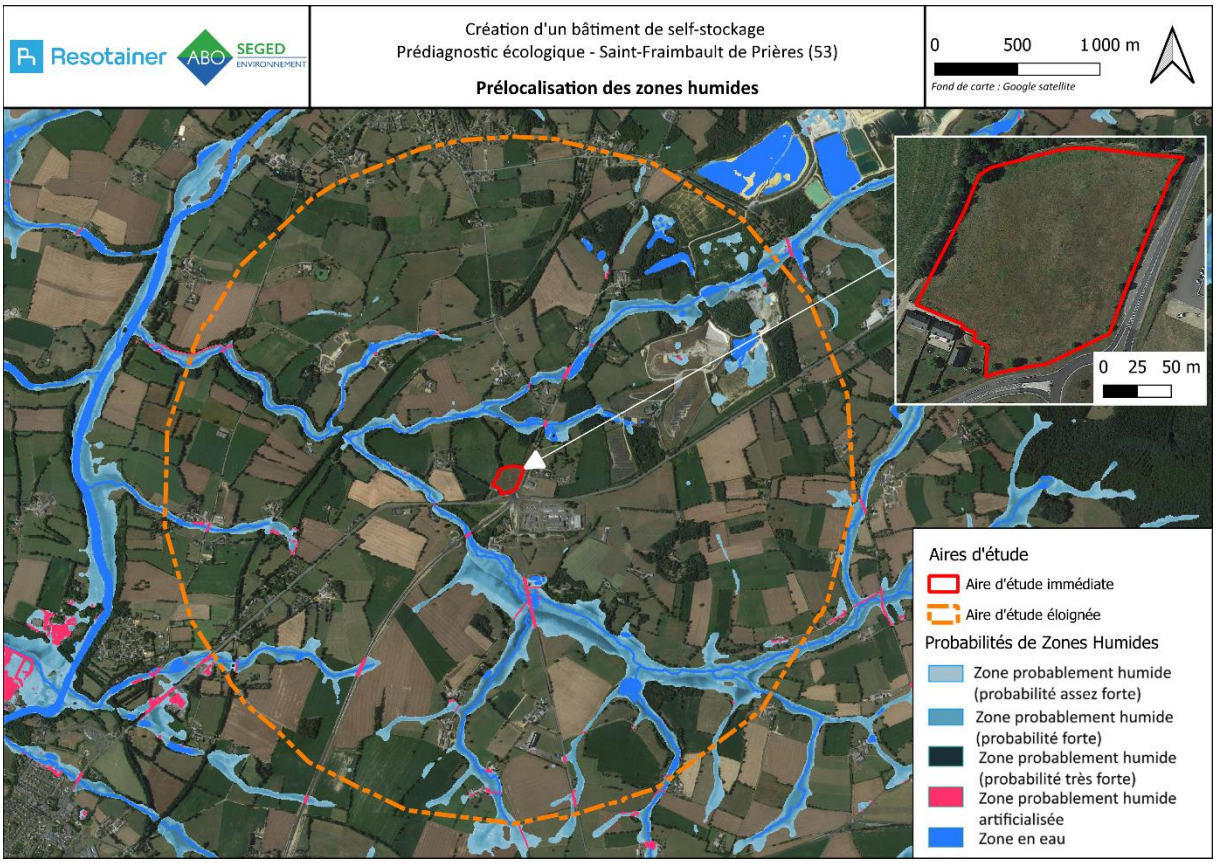

2.3.4. Réseaux et fonctionnements écologiques

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un document régional qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Le SRCE des Pays de la Loire été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015, après approbation du Conseil régional par délibération en séance du 16 octobre 2015.

Le SRCE décline régionalement des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques adoptées par décret (n°2014-45 du 20 janvier 2014 révisé par le décret n°2019-400 du 16 novembre 2022).

Dans le cadre du SRCE, des cartes ont été élaborées, représentant tous les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques de la région appelés « trame verte » pour les continuités écologiques terrestres et « trame bleue » pour les continuités écologiques aquatiques.

Malgré la présence d'éléments fragmentants tels que des routes, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le site apparaît connecté à un réservoir de biodiversité des trames vertes et bleues. La zone d'étude paraît également connectée à la trame bleue via le réseau hydrographique présent au sein de l'aire d'étude éloignée (Ollon et le Villette).

La carte suivante localise le site au sein de la Trame Verte et Bleue à l'échelle départementale et à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

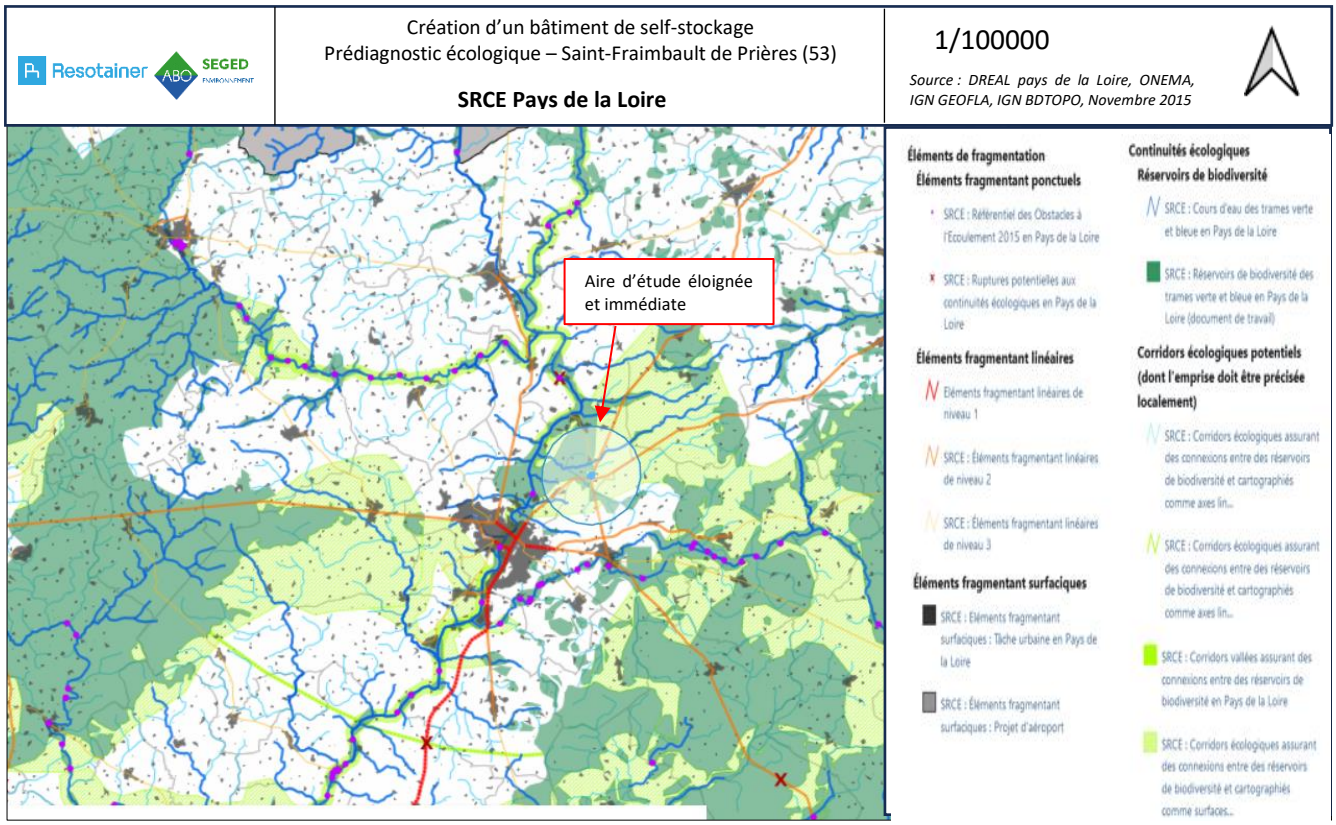

2.4. Données de biodiversité faune et flore

Le site étant localisé sur la commune de Saint-Fraimbault de Prières, les données bibliographiques de flore et de faune été récoltées à l'échelle communale.

2.4.1. Données floristiques eCalluna et INPN

Le Conservatoire Botanique National a mis en place une application permettant de consulter la répartition géographique des plantes à fleurs et des fougères dans l'Ouest de la France. Les données floristiques par commune sont ainsi disponibles sur la commune de Saint-Fraimbault de Prières, en ajoutant les données de l'INPN et celles de ecalluna, ce sont 550 espèces végétales qui ont été recensées entre 2000 et 2024. L'ensemble des données floristiques est consultable en annexe (voir : Annexe I - Données bibliographiques).

Parmi ces espèces, 32 présentent des enjeux de conservation, 9 sont protégées de manière national ou régional et 13 sont déterminantes ZNIEFF.

La plupart de ces espèces sont affiliées aux milieux humides, marécageux ou en eau, elles sont surlignées dans le tableau ci-dessous. Ainsi, il est fort probable de ne pas les rencontrer au cours des inventaires. Les espèces affiliées aux milieux prairiaux et bocagers et étant susceptibles d'être observées au cours des inventaires sont représentées en gras dans le tableau suivant.

Leurs statuts sont résumés dans le tableau suivant.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR nat.	LR PDL	Prot. nat.	Prot. PDL	PNA	ZNIEFF	ZH	Enjeu local
Delphinium ajacis	Dauphinelle d'Ajax	EN	DD			Terminé	-		Très fort
Lycopodiella inundata	Lycopodielle inondée	NT	CR	Article 1			Oui	ZH	

Pyrola minor	Pyrole mineure	LC	**CR**		Protégée		Oui		
Spiranthes aestivalis	Spiranthe d'été	**VU**	**CR**	Article 1			Oui	ZH	
Vaccinium oxycoccos	Airelle canneberge	LC	**CR**		Protégée		Oui	ZH	
Viola palustris	Violette des marais	LC	**VU**		Protégée		Oui	ZH	
Gratiola officinalis	Gratiole officinale	LC	NT	Article 2			-	ZH	
Juncus squarrosus	Jonc squarreux	LC	NT		Protégée		Oui	ZH	**Fort**
Comarum palustre	Comaret des marais	LC	NT		Protégée		Oui		
Anthemis arvensis	**Anthémide des champs**	LC	NT				-		
Cardamine amara	Cardamine amère	LC	LC		Protégée		-	ZH	
Carex canescens	Laîche blanchâtre	LC	NT				Oui		
Carex hostiana	Laîche de Host	LC	NT				Oui	ZH	
Carex rostrata	Laîche rostrée	LC	NT				Oui	ZH	Modéré
Lysimachia minima	Lysimaque minime	LC	NT				Oui		
Epilobium palustre	Épilobe des marais	LC	NT				Oui	ZH	
Eriophorum angustifolium	Linaigrette à feuilles étroites	LC	NT				Oui		
Medicago sativa	**Luzerne cultivée**	LC	NT				-		
Rosa spinosissima	**Rosier très épineux**	LC	NT				-		
Aphanes arvensis	**Aphane des champs**	LC	LC			Terminé	-		
Arrhenatherum elatius	**Fromental élevé**	LC	LC			Messicoles	-		
Avena fatua	**Avoine folle**	LC	LC			Terminé	-		
Cyanus segetum	**Bleuet des moissons**	LC	LC			Terminé	-		
Fritillaria meleagris	Fritillaire pintade	LC	LC				-	ZH	
Nepeta cataria	Népéta cataire	NT					-		
Osmunda regalis	Osmonde royale	LC	LC				-	ZH	Faible
Papaver rhoeas	**Coquelicot**	LC	LC			Terminé	-		
Ruscus aculeatus	Fragon piquant	LC	LC				-		
Scleranthus annuus	Scléranthe annuel	LC	LC			Terminé	-		
Sinapis alba	**Moutarde blanche**	LC				Terminé	-		
Spergula arvensis	**Spargoute des champs**	LC	LC			Terminé	-		
Viola arvensis	**Violette des champs**	LC	LC			Terminé	-		

15 espèces exotiques envahissantes avérées, potentielles ou à surveiller ont également été observées sur la commune de Saint-Fraimbault de Prières. Ces données sont résumées dans le tableau suivant.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Espèces Exotiques Envahissantes
Lemna minuta	Lentille d'eau menue	**Avérée**
Reynoutria japonica	Renouée du Japon	
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia	
Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	Potentielle
Brassica napus	Colza	
Epilobium ciliatum	Épilobe cilié	
Prunus laurocerasus	Prunier laurier-cerise	
Amaranthus hybridus	Amarante hybride	A surveiller
Erigeron canadensis	Érigéron du Canada	
Erigeron floribundus	Érigéron très fleuri	
Erigeron sumatrensis	Érigéron de Sumatra	
Juncus tenuis	Jonc ténu	
Panicum dichotomiflorum	Panic à fleurs dichotomes	
Rhododendron ponticum	Rhododendron du Pont	
Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	

2.4.2. Donnée faune de l'INPN

L'inventaire National du Patrimoine Naturel a mis en place un portail permettant de visualiser et consulter les données publiques non sensibles. Ces données sont disponibles sur le portail «OpenObs».

Les données faunistiques ont été consultées à l'échelle de l'aire d'étude éloignée sur les 24 dernières années (de 2000 à 2024). Ce sont 229 données disponibles sur ce site d'étude. L'ensemble des données faunistiques est en Annexe (voir : Annexe I Données bibliographiques).

Le tableau suivant synthétise les données disponibles :

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Espèces protégées et/ou patrimoniale
Amphibien	7 espèces	7 espèces protégées et 5 patrimoniales
Avifaune	120 espèces	89 espèces protégées et 40 patrimoniales
Coléoptère	6 espèces	1 espèce patrimoniale
Hyménoptère	1 espèce	-
Clitellate	2 espèces	-
Lépidoptère	35 espèces	-
Odonate	36 espèces	2 espèces protégées et 3 patrimoniales
Orthoptère	1 espèce	-
Arachnide	3 espèces	-
Malacostracé	1 espèce	-
Mammifère	14 espèces	2 espèces protégées et 4 espèces patrimoniales
Reptile	3 espèces	3 espèces protégées et patrimoniales

L'avifaune

D'après les données bibliographiques, 120 espèces d'oiseaux ont été contactées sur la commune de Saint-Fraimbault de Prières. Parmi elles, 110 présentent des enjeux de conservation dont 89 espèces protégées au niveau national et 40 espèces pouvant être considérées comme patrimoniales. La plupart de ces oiseaux sont affiliées aux milieux boisés et prairiaux. Quelques espèces de milieux humides sont également présentes et ont une faible probabilité d'être contactées sur le site au cours des inventaires. En effet, la zone d'étude correspond à une prairie longée de haies bocagères et, à priori, non humide. Les espèces étant susceptibles d'utiliser le site pour leur cycle de vie sont présentées en gras dans le tableau qui suit.

Le tableau ci-dessous présente les statuts des espèces à enjeux inventoriées sur la commune.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR nat.	LR PDL	Prot nat.	Directive Oiseaux	ZNIEFF	CNPN	Enjeu local
Larus canus	Goéland cendré	EN		Article 3	Annexe II.2	-	CNPN	Très fort
Larus argentatus	Goéland argenté	NT	NT	Article 3	Annexe II.2	-		
Anas crecca	Sarcelle d'hiver	VU	CR		Annexes II.1 et III.2	Oui		
Anthus pratensis	**Pipit farlouse**	VU	EN	Article 3		Oui		
Actitis hypoleucos	Chevalier guignette	NT	EN	Article 3		-		
Emberiza schoeniclus	Bruant des roseaux	EN	NT	Article 3		Oui	CNPN	
Linaria cannabina	**Linotte mélodieuse**	VU	VU	Article 3		-		
Oenanthe oenanthe	Traquet motteux	NT	CR	Article 3		Oui		
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	NT	VU	Article 3		Oui		
Charadrius hiaticula	Grand Gravelot	VU		Article 3		Oui	CNPN	
Saxicola rubetra	Tarier des prés	VU	EN	Article 3		Oui	CNPN	
Passer montanus	Moineau friquet	EN	VU	Article 3		-	CNPN	
Emberiza citrinella	**Bruant jaune**	VU	EN	Article 3		-		
Larus fuscus	Goéland brun	LC	VU	Article 3	Annexe II.2	-		Fort
Hirundo rustica	**Hirondelle rustique**	NT	LC	Article 3		-		
Saxicola rubicola	**Tarier pâtre**	NT	NT	Article 3		-		
Milvus migrans	Milan noir	LC	NT	Article 3	Annexe I	-		
Riparia riparia	Hirondelle de rivage	LC	LC	Article 3		Oui		
Chloris chloris	**Verdier d'Europe**	VU	NT	Article 3		-		
Carduelis carduelis	**Chardonneret élégant**	VU	NT	Article 3		-		
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	LC	LC	Article 3	Annexe I	Oui		
Streptopelia turtur	**Tourterelle des bois**	VU	NT		Annexe II.2	-		
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	VU	LC	Article 3	Annexe I	-		
Delichon urbicum	**Hirondelle de fenêtre**	NT	LC	Article 3		-		
Vanellus vanellus	Vanneau huppé	NT	LC		Annexe II.2	Oui		

Larus marinus	Goéland marin	LC	NT	Article 3	Annexe II.2	Oui		
Sterna hirundo	Sterne pierregarin	LC	LC	Article 3	Annexe I	Oui		
Athene noctua	**Chevêche d'Athéna**	LC	LC	Article 3		Oui		
Apus apus	Martinet noir	NT	LC	Article 3		-		
Dendrocopos minor	**Pic épeichette**	**VU**	LC	Article 3		-		
Aythya ferina	Fuligule milouin	**VU**	LC		Annexes II.1 et III.2	Oui		
Branta leucopsis	Bernache nonnette			Article 3	Annexe I	-		
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	LC	LC	Article 3	Annexe I	Oui		
Larus glaucoides	Goéland à ailes blanches	NA	NA			-		
Dryocopus martius	Pic noir	LC	LC	Article 3	Annexe I	-		
Dendrocopos medius	Pic mar	LC	LC	Article 3	Annexe I	Oui		
Tringa glareola	Chevalier sylvain			Article 3	Annexe I	-		
Recurvirostra avosetta	Avocette élégante	LC	LC	Article 3	Annexe I	Oui		
Alauda arvensis	**Alouette des champs**	NT	NT		Annexe II.2	-		
Acanthis flammea	Sizerin flammé	**VU**		Article 3		-	CNPN	
Buteo buteo	**Buse variable**	LC	LC	Article 3		-		
Chroicocephalus ridibundus	Mouette rieuse	NT	LC	Article 3	Annexe II.2	-		
Larus michahellis	Goéland leucophée	LC	NT	Article 3		-		
Phalacrocorax carbo	Grand Cormoran	LC	LC	Article 3		-		
Larus cachinnans	Goéland pontique			Article 4	Annexe II.2	-		
Corvus monedula	**Choucas des tours**	LC	LC	Article 3	Annexe II.2	-		
Podiceps cristatus	Grèbe huppé	LC	LC	Article 3		-		
Tachybaptus ruficollis	Grèbe castagneux	LC	LC	Article 3		-		
Aythya fuligula	Fuligule morillon	LC	NT		Annexes II.1 et III.2	Oui		
Tringa ochropus	Chevalier culblanc			Article 3		-		
Falco tinnunculus	**Faucon crécerelle**	NT	LC	Article 3		-		
Accipiter nisus	**Épervier d'Europe**	LC	LC	Article 3		-		
Strix aluco	**Chouette hulotte**	LC	LC	Article 3		-		
Regulus regulus	**Roitelet huppé**	NT	LC	Article 3		-		
Coccothraustes coccothraustes	**Grosbec casse-noyaux**	LC	LC	Article 3		Oui		
Anas acuta	Canard pilet	NA	NA		Annexes II.1 et III.2	Oui		Modéré
Tadorna tadorna	Tadorne de Belon	LC	LC	Article 3		Oui		
Anthus spinoletta	**Pipit spioncelle**	LC		Article 3		-		
Calidris alpina	Bécasseau variable			Article 3		Oui		
Asio otus	**Hibou moyen-duc**	LC	LC	Article 3		-		
Emberiza cirlus	**Bruant zizi**	LC	LC	Article 3		-		
Mareca strepera	Canard chipeau	LC	NT		Annexe II.1	Oui		
Tringa totanus	Chevalier gambette	LC	LC		Annexe II.2	Oui		
Tringa nebularia	Chevalier aboyeur				Annexe II.2	-		
Falco subbuteo	**Faucon hobereau**	LC	LC	Article 3		-		
Branta bernicla	Bernache cravant			Article 3	Annexe II.2	Oui		
Charadrius dubius	Petit Gravelot	LC	LC	Article 3		-		
Tyto alba	**Effraie des clochers**	LC	LC	Article 3		-		
Upupa epops	**Huppe fasciée**	LC	LC	Article 3		-		
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	NT	LC	Article 3		-		
Locustella naevia	Locustelle tachetée	NT	DD	Article 3		Oui		
Sylvia borin	**Fauvette des jardins**	NT	LC	Article 3		-		
Cyanistes caeruleus	**Mésange bleue**	LC	LC	Article 3		-		
Motacilla alba	**Bergeronnette grise**	LC	LC	Article 3		-		
Turdus merula	**Merle noir**	LC	LC		Annexe II.2	-		
Parus major	**Mésange charbonnière**	LC	LC	Article 3		-		
Prunella modularis	**Accenteur mouchet**	LC	LC	Article 3		-		
Erithacus rubecula	**Rougegorge familier**	LC	LC	Article 3		-		
Fringilla coelebs	**Pinson des arbres**	LC	LC	Article 3		-		
Passer domesticus	**Moineau domestique**	LC	LC	Article 3		-		
Streptopelia decaocto	**Tourterelle turque**	LC	LC		Annexe II.2	-		
Cuculus canorus	**Coucou gris**	LC	LC	Article 3		-		Faible
Dendrocopos major	**Pic épeiche**	LC	LC	Article 3		-		
Turdus philomelos	**Grive musicienne**	LC	LC		Annexe II.2	-		
Garrulus glandarius	**Geai des chênes**	LC	LC		Annexe II.2	-		
Corvus frugilegus	**Corbeau freux**	LC	LC		Annexe II.2	-		
Motacilla cinerea	Bergeronnette des ruisseaux	LC	LC	Article 3		-		
Sitta europaea	**Sittelle torchepot**	LC	LC	Article 3		-		
Troglodytes troglodytes	**Troglodyte mignon**	LC	LC	Article 3		-		
Turdus viscivorus	**Grive draine**	LC	LC		Annexe II.2	-		

Hippolais polyglotta	**Hypolaïs polyglotte**	LC	LC	Article 3		-		
Sylvia atricapilla	**Fauvette à tête noire**	LC	LC	Article 3		-		
Phylloscopus collybita	**Pouillot véloce**	LC	LC	Article 3		-		
Aegithalos caudatus	**Mésange à longue queue**	LC	LC	Article 3		-		
Sturnus vulgaris	**Étourneau sansonnet**	LC	LC		Annexe II.2	-		
Regulus ignicapilla	**Roitelet à triple bandeau**	LC	LC	Article 3		-		
Lophophanes cristatus	**Mésange huppée**	LC	LC	Article 3		-		
Picus viridis	**Pic vert**	LC	LC	Article 3		-		
Turdus iliacus	**Grive mauvis**				Annexe II.2	-		
Poecile palustris	**Mésange nonnette**	LC	DD	Article 3		-		
Spinus spinus	**Tarin des aulnes**	LC	NA	Article 3		-		
Mareca penelope	Canard siffleur	NA			Annexes II.1 et III.2	Oui		
Spatula clypeata	Canard souchet	LC	LC		Annexes II.1 et III.2	Oui		
Bubulcus ibis	**Héron garde-boeufs**	LC	LC	Article 3		-		
Columba oenas	**Pigeon colombin**	LC	LC		Annexe II.2	-		
Certhia brachydactyla	**Grimpereau des jardins**	LC	LC	Article 3		-		
Oriolus oriolus	**Loriot d'Europe**	LC	LC	Article 3		-		
Phoenicurus ochruros	**Rougequeue noir**	LC	LC	Article 3		-		
Cygnus olor	Cygne tuberculé	LC	NA	Article 3	Annexe II.2	-		
Turdus pilaris	**Grive litorne**	LC			Annexe II.2	-		

Les mammifères terrestres

D'après les données bibliographiques, 14 espèces de mammifères ont été recensées sur la commune de Saint-Fraimbault de Prières. Parmi elles, 8 présentent des enjeux de conservation dont 2 protégées au niveau national et 4 pouvant être considérées comme patrimoniales. Ces espèces sont toutes affiliées aux milieux boisés et prairiaux. Il est ainsi probable de les rencontrer lors des inventaires sur le site, notamment près des haies bocagères.

Le tableau ci-dessous présente les statuts des espèces à enjeux inventoriées sur la commune.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR nat.	LR PDL	Prot. nat.	Prot. PDL	Directive Habitats	ZNIEFF	Enjeu local
Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne	NT	**VU**				Oui	**Très fort**
Mustela putorius	Putois d'Europe	NT	**VU**			Annexe V	Oui	
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe	LC	LC	Article 2			-	**Fort**
Sciurus vulgaris	Écureuil roux	LC	LC	Article 2			-	
Meles meles	Blaireau européen	LC	LC				-	Faible
Vulpes vulpes	Renard roux	LC	LC				-	
Martes martes	Martre des pins	LC	LC			Annexe V	-	
Martes foina	Fouine	LC	LC				-	

Les amphibiens

D'après les données bibliographiques, 7 espèces d'amphibiens ont été contactées sur la commune de Saint-Fraimbault de Prières. Ces espèces sont toutes protégées au niveau national et présentent donc des enjeux de conservation. Toutefois, parmi elles, 5 peuvent être considérées comme patrimoniales. Il est très peu probable de rencontrer ces espèces au cours des inventaires. En effet, aucun point d'eau n'est présent au droit du projet ou à proximité immédiate.

Le tableau ci-dessous détaille les statuts de ces espèces.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR nat.	LR PDL	Prot. nat.	Prot. PDL	Directive Habitats	ZNIEFF	Enjeu local
Rana temporaria	Grenouille rousse	LC	**VU**	Article 4		Annexe V	Oui	**Très fort**
Rana dalmatina	Grenouille agile	LC	LC	Article 2		Annexe IV	-	**Fort**
Lissotriton helveticus	Triton palmé	LC	LC	Article 3			-	
Alytes obstetricans	Alyte accoucheur	LC	NT	Article 2		Annexe IV	Oui	
Hyla arborea	Rainette verte	NT	LC	Article 2		Annexe IV	Oui	

Bufo spinosus	Crapaud épineux	LC		Article 3			-	Modéré
Salamandra salamandra	Salamandre tachetée	LC	LC	Article 3			-	

Les reptiles

D'après les données de l'INPN, 3 espèces de reptiles ont été observées sur la commune de Saint-Fraimbault de Prières. En France métropolitaine, ces espèces sont toutes protégées au niveau national. Ainsi, elles présentent toutes des enjeux de conservation. Elles peuvent également toutes être considérées comme patrimoniales. Ces espèces sont toutes susceptibles d'être observées au cours des inventaires, notamment le long de la route ou des haies bocagères.

Le tableau ci-dessous détaille les statuts de ces espèces.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR nat.	LR PDL	Prot. nat.	Prot. PDL	Directive Habitats	ZNIEFF	Enjeu local
Zamenis longissimus	Couleuvre d'Esculape	LC	LC	Article 2		Annexe IV	Oui	**Fort**
Natrix helvetica	Couleuvre helvétique	LC	NT	Article 2			-	
Zootoca vivipara	Lézard vivipare	LC	NT	Article 3			Oui	

L'entomofaune

D'après les données bibliographiques, 79 espèces entomologiques ont été contactées sur la commune de Saint-Fraimbault en Prières dont 1 espèce d'orthoptère, 1 d'hyménoptère, 6 de coléoptère, 36 d'odonate et 35 de lépidoptère. Parmi elles, 10 espèces présentent des enjeux de conservation dont 2 protégées au niveau national et 4 pouvant être considérées comme patrimoniales. 3 des espèces patrimoniales sont des odonates, affiliées aux milieux humides. Il est ainsi peu probable de les rencontrer sur le site d'étude en raison de l'absence de zone en eau. En revanche, la quatrième espèce est une espèce de coléoptère vivant dans des arbres sénescents et pouvant se retrouver dans les haies bocagères. Il est ainsi probable de le rencontrer lors des inventaires. Les espèces étant susceptibles d'être rencontrées lors des inventaires sont présentées en gras dans le tableau suivant.

Le tableau ci-dessous détaille les statuts de ces espèces à enjeux.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR nat.	LR PDL	Prot. nat.	Prot. PDL	Directive Habitats	PNA	ZNIEFF	Enjeu local
Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure	LC	NT	Article 3		Annexe II	2020-2030	Oui	**Très fort**
Oxygastra curtisii	Cordulie à corps fin	LC	LC	Article 2		Annexe II	2020-2030	Oui	
Lucanus cervus	**Lucane cerf-volant**					Annexe II		-	**Fort**
Lestes sponsa	Leste fiancé	NT	LC				2020-2030	Oui	
Aphantopus hyperantus	**Tristan**	LC	NT					-	Modéré
Cordulegaster boltonii	Cordulégastre annelé	LC	LC					Oui	
Somatochlora metallica	Cordulie métallique	LC	NT					-	
Erythromma najas	Naïade aux yeux rouges	LC	NT					-	
Boyeria irene	Aeschne paisible	LC	LC					Oui	
Vanessa cardui	**Vanesse des Chardons**	LC	LC					-	Faible

Autres groupes

Plusieurs autres taxons ont été inventoriées sur la commune de Saint-Fraimbault de Prières dont 1 espèce de malacostracé, 3 espèces d'arachnides et 2 espèces de clitellates. Aucune de ces espèces ne présente d'enjeu de conservation. La liste de celles-ci sont consultables en annexe (voir Annexe I – Données bibliographiques).

2.5. Synthèse des données bibliographiques

Les aires d'études immédiate et éloignée sont situées en contexte rural avec une forte présence agricole. Aucune zone de gestion contractuelle ou réglementaire n'est présente au sein des aires d'étude éloignée et immédiate. De même, aucune ZNIEFF de type I ou II n'est recensée au droit du projet. Cependant, deux ZNIEFF de type I sont présentes dans l'aire d'étude éloignée du projet.

Les cours d'eau de l'Ollon, affluent de la Mayenne, de le Villette, affluent de l'Ollon, s'écoulent au sein de l'aire d'étude éloignée à respectivement et mètres du site d'étude immédiat du projet. Le réseau hydrographique est ainsi assez dense aux alentours de la zone d'étude. Aucun plan d'eau ou cours d'eau ne borde ou n'est présent sur l'aire d'étude immédiate du projet.

La prélocalisation des végétations montre une dominance, sur le site, de milieux prairiaux. A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les milieux sont également dominés par des prairies qui sont, pour la plupart, à usage agricole. Un réseau bocager dense est également à noter. La zone d'étude ne semble pas se situer en zones humides. En revanche, certaines sont présentes aux alentours du site, la plus proche étant à environ 300 mètres.

Les données bibliographiques de la flore et de la faune révèlent la présence potentielle d'espèces affiliées aux milieux prairiaux et bocagers présentant des enjeux de conservation : 32 espèces floristiques, 110 espèces avifaunistiques, 8 espèces mammalogiques, 7 espèces d'amphibiens, 3 espèces herpétologiques et 10 espèces entomologiques.

Cette étude de la bibliographie met donc en avant des enjeux liés à la présence d'une trame verte et bleue jouant un rôle essentiel de corridor écologique pour certaines espèces. La présence de potentielles espèces à forts enjeux de conservation est également l'un des enjeux écologiques à prendre en considération. Concernant la faune, les principales espèces à enjeu fort ou très forts pouvant être retrouvées sur le site sont la Linotte mélodieuse, le Tarier pâtre, la Chevêche d'Athéna, et la Couleuvre d'Esculape. Concernant la flore, le site n'est a priori pas favorable à la présence d'espèces patrimoniales du fait de son passé agricole récent.

3. METHODES DES INVENTAIRES DE TERRAIN

Une journée de prospection a été réalisée en octobre 2024.

Type d'inventaire	Date inventaire	Conditions météorologiques	Observateur
Faune / Flore	17/10/2024	Couvert, pas de vent, 16°C	Damien IVANEZ

3.1. Inventaires floristiques

Les prospections concernant les habitats naturels et la flore des zones humides ont été menées en parallèle des prospections floristiques (recherche de la flore patrimoniale et invasive).

La caractérisation des habitats naturels a été menée avec comme support, une photographie aérienne de la zone prospectée à l'échelle 1/5 000. Les habitats naturels sont déterminés sur l'ensemble de la zone d'étude.

<u>La caractérisation des habitats naturels s'appuie sur plusieurs outils :</u>

• La typologie CORINE Biotopes qui a pour vocation de constituer un référentiel européen pour la description des habitats en s'appuyant largement sur la phytosociologie,

• La typologie du manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (EUR 27) qui découle de l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore. Elle a donc une valeur juridique. Elle se base sur la typologie des habitats européens CORINE Biotopes,

• L'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore qui liste les habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire, c'est-à-dire des sites remarquables qui :

- Sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,
- Présentent une aire de répartition réduite du fait de leur régression ou de caractéristiques intrinsèques,
- Présentent des caractéristiques remarquables.

Parmi ces habitats, la Directive en distingue certains dits prioritaires du fait de leur état de conservation très préoccupant. L'effort de conservation et de protection de la part des Etats membres doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats.

<u>La détermination des habitats par la végétation :</u>

Afin de déterminer un habitat naturel, nous avons effectué un échantillonnage représentatif sur tous les milieux de l'aire d'étude pour mettre en évidence la diversité des faciès de végétation et de leur flore. Cela permet la caractérisation des types de communautés végétales rencontrés sur la zone d'étude.

La première opération consiste à repérer une surface écologiquement et floristiquement homogène et à la délimiter. Il s'agit de s'assurer de l'homogénéité écologique (microtopographie, nature et état du sol, traces de l'action humaine et de celles des animaux domestiques ou sauvages…) et de l'homogénéité floristique du peuplement végétal. De ce fait, les relevés sont réalisés en dehors des zones de transition ou de contact entre plusieurs types de communautés végétales.

L'ordre de grandeur de la surface d'inventaire varie selon le type de peuplement présent, notamment selon la strate dominante. Dans le cas de formations végétales à caractère plus ou moins linéaire, le peuplement détermine également la longueur du linéaire à inventorier.

Les tableaux ci-dessous fournissent la surface d'inventaire conseillée.

Type de peuplement	Surface d'inventaire
Bryophytes, lichens et lentilles d'eau	1 m²
Zones piétinées, rochers et murs	5 m²
Tourbières, marais, pâturages intensifs, pelouses pionnières	10 m²
Prairies de fauche, pelouses maigres, végétations aquatiques, roselières et mégaphorbiaies	10 à 25 m²
Strate herbacée des forêts	25 à 100 m²
Strates ligneuses des forêts	100 à 800 m²

Ordre de grandeur de la surface d'inventaire en fonction du type de peuplement

Type de linéaire	Surface d'inventaire
Ourlet et lisières herbacées	10 à 20 m
Végétations herbacées ripariales	10 à 50 m
Haies	30 à 50 m
Végétations des eaux courantes	30 à 100 m

Ordre de grandeur du linéaire d'inventaire en fonction du type de peuplement

Une fois la surface d'inventaire repérée et délimitée, il convient de procéder pour chaque strate à l'inventaire de toutes les espèces présentes à l'intérieur. Un coefficient de dominance est alors attribué à chaque espèce, correspondant au pourcentage de recouvrement de l'espèce au sein de l'habitat.

Les classifications des strates et de la dominance sont présentées dans les tableaux ci-après.

Strate	Hauteur de végétation
Arborée	> 7 m
Arbustive	De 7 à 1 m
Herbacée	< 1 m

Classification des strates

Dominance (recouvrement)
75 à 100 %
50 à 75 %
25 à 50 %
5 à 25 %
1 à 5 %
+
i

Dominance de recouvrement

L'identification des habitats se fait par le rapprochement des relevés de terrain avec des groupements phytosociologiques. Plusieurs outils sont mobilisés afin de caractériser les végétations :

- Les classifications et clés de détermination des végétations,
- Les prodromes de végétations (INPN, E-veg),
- D'autres documents de référence (les Cahiers Habitats, les publications des Conservatoires Botaniques).

3.2. L'inventaire des zones humides

Les prospections concernant les zones humides sont menées en parallèle des prospections dédiées à l'inventaire de la flore et des habitats. **Pour cette étude, la méthode de la caractérisation des végétations de zones humides sera employée.**

L'objectif de cet inventaire est de localiser et délimiter les zones humides afin de bien les prendre en compte durant la phase de travaux.

Une zone humide est décrite selon la législation en vigueur : l'article L211-1 du code de l'environnement du 27 juillet 2019 : « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Les critères de détermination d'une zone humide sont détaillés dans l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement indique qu'**une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères sol ou végétation qu'il fixe en Annexe I pour les critères pédologiques et en Annexe II pour les critères végétation.**

L'arrêté du 22 février 2017 impose de présenter les résultats selon les trois situations suivantes :

- Critère végétation uniquement,

- Critère pédologie uniquement,
- Critère végétation et pédologie cumulés.

3.2.1. Méthodologie de délimitation des zones humides : critère végétation

Le protocole suivi est basé sur des relevés phytosociologiques permettant d'identifier des végétations puis des habitats selon les référentiels précédemment cités. Une zone humide est caractérisée par des sols humides, mouilleux ou inondés au moins une partie de l'année, ainsi que par la présence d'espèces hygrophiles. Pour vérifier ces deux critères, il convient donc de se référer aux listes d'espèces, de végétations et d'habitats déterminants mentionnés dans l'Annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

3.3. Méthodologie des inventaires faunistiques

3.3.1. Inventaire de l'avifaune

La méthode a pour objectif de caractériser les cortèges avifaunistiques en période de nidification principalement et d'insister sur la recherche d'espèces patrimoniales.

Pour la recherche d'espèces nicheuses, la méthode se base sur celle des points d'écoute permettant de détectés les éventuels mâles chanteurs établi sur leur territoire de reproduction. Dans le cas présent, la faible superficie de la zone d'étude permet de détecter tous les oiseaux chanteurs en réalisant un seul point d'écoute à chaque extrémité de la zone d'étude. La distance de détectabilité du chant est d'environ une centaine de mètres pour la plupart des passereaux.
Les points d'écoute sont réalisés en début de matinée dans des conditions météorologiques favorables (beau temps, vent faible, entre 6h et 9h).

Pour compléter cet inventaire, une prospection à vue (à l'aide de jumelle) est systématiquement menée chaque jour d'intervention en recherchant aux heures favorables les rapaces diurnes et nocturnes ainsi que les oiseaux migrateurs en éventuelle halte le soir venu et les hivernants.

3.3.2. Inventaire des mammifères terrestres

Des prospections ciblées sur les mammifères terrestres ont été réalisées. Les mammifères n'étant pas évident à observer, toutes les traces d'activités, empreintes et épreintes ont été notées. Les terriers et leurs emplacements ont également été notés.

3.3.3. Inventaire des chiroptères

Le cycle de vie des chauves-souris est marqué par la recherche de gîtes utilisés pour différentes périodes de leur cycle biologique, les phases de déplacement et la chasse. Sur l'année, trois principales périodes peuvent être identifiées :

- La **période d'hibernation** (novembre à mars) : durant cette période, les chiroptères vont occuper un gîte pour passer l'hiver.
- Au début du printemps, les individus quittent leur gîte d'hibernation et cherchent un site dans lequel les femelles vont mettre bas. Cette période intermédiaire de déplacement correspond au transit printanier.
- La **période de mises-bas et d'élevage de jeunes** (entre mai et août) : les femelles vont se regrouper dans les gîtes de parturition et former des colonies. Dans ces gîtes, les jeunes vont naître et s'émanciper.
- La **période d'accouplement et transit automnal** (fin août à novembre) : les colonies quittent les gîtes de parturition. Les femelles se regroupent avec les mâles dans des gîtes de

reproduction. Par la suite, les individus (mâles et femelles) vont rejoindre leur gîte d'hibernation.

Afin d'être en cohérence avec les périodes d'inventaire entre juin et juillet, les inventaires chiroptères ont été réalisés en recherchant les gîtes potentiellement favorables sur le site d'étude.

3.3.4. Inventaire des reptiles

Les écologues ont réalisé les inventaires par des prospections à pied (réalisation de transects) en période optimale d'observation : le matin ou en fin de journée, dans des conditions plutôt ensoleillées et peu venteuses.

L'intervention est programmée en octobre. Cependant, ce sont les mois d'avril, mai et juin qui sont les plus propices aux observations. C'est à cette période que les adultes se déplacent ou se mettent bien en évidence pour la recherche de partenaires ou bien de nourriture.
Pour maximiser les chances de détection des reptiles, les écologues :

- Éviterons les périodes froides et venteuses ;
- Lors de journées ensoleillées, éviterons les périodes trop chaudes (> 25°C) en commençant les prospections plutôt en début de journée, lorsque la température augmente petit à petit sous l'influence des radiations solaires ;
- Lors de journées à météorologie variable (alternance nuages et soleil) ou en période orageuse, réaliserons les prospections tout au long de la journée.

3.3.5. Inventaire de l'entomofaune

Pour apprécier l'occupation des sites par les différentes espèces, un inventaire des peuplements d'orthoptères, de papillons diurnes et d'odonates sera réalisé.
Les groupes entomologiques suivants seront recensés selon des méthodologies adaptées. L'objectif étant de vérifier le taux d'occupation des espaces créés.

<u>Lépidoptères diurnes</u>

Les papillons diurnes (incluant les zygènes) sont un groupe d'insecte particulièrement exigeant puisqu'un grand nombre d'espèce est lié à une ou plusieurs plantes hôtes exclusives sur lesquelles les œufs sont pondus et les chenilles se développent. Néanmoins, la présence des plantes hôtes ne suffit pas à assurer la présence de papillon. En effet, la structure de la végétation a souvent une grande importance (surtout pour les œufs et les chenilles).

Les observations se font de jour, dans des conditions ensoleillées, chaudes (mais pas trop) et surtout par vent limité. La détermination des rhopalocères se fait à vue ou par capture/relâche pour la majorité d'entre eux.

<u>Orthoptères</u>

Les orthoptères (criquets, sauterelles et grillons) sont en majorité des insectes typiques des milieux ouverts (pelouses calcicoles, zones humides, prairies, dalles rocheuses…). Néanmoins, des espèces sont arbusticoles et arboricoles. Certaines sont spécialisées à la litière des sous-bois et d'autres sont myrmécophiles.

Ce groupe est un très bon intégrateur de la structure végétale et des conditions édaphiques en général. A l'inverse des papillons, ils ne sont pas liés à des plantes hôtes : ce sont des phytophages à large spectre. Ce groupe est très réactif aux changements de l'environnement.

La grande majorité des orthoptéroïdes est déterminée à vue et au chant. Des écoutes crépusculaires permettent également de détecter des sauterelles à activité nocturne. Les prospections se sont concentrées sur les espèces protégées et d'intérêt patrimonial.

Odonates

Les libellules et demoiselles sont strictement dépendantes des milieux aquatiques, du moins pour la ponte des œufs et la phase larvaire pouvant durer plusieurs années selon les espèces.

La qualité de l'eau (oxygénation, turbidité, pH, température…) mais aussi sa végétalisation et sa dynamique (eau courante, stagnante, mare temporaire…) conditionnent les cortèges d'espèces de Libellules. Les Libellules sont, par conséquent, de bons indicateurs pour les milieux aquatiques. Les odonates doivent donc être cherchés en zones humides et aquatiques : cours d'eau, fossés…

La détermination peut se faire à vue (espèce posée ou en vol) mais il est préférable d'utiliser la capture afin d'éviter toute confusion. L'identification en main est toujours possible, il n'est pas nécessaire de prélever les adultes. Par ailleurs, la recherche d'exuvies (mues imaginales) fournit des indications primordiales sur le peuplement se reproduisant effectivement dans le milieu aquatique étudié.

Coléoptères

Les coléoptères constituent un des ordres numériquement les plus importants chez les insectes. Chaque espèce (ou groupe d'espèces) possède une niche écologique particulièrement étroite et constitue ainsi un bioindicateur très performant. Néanmoins, la grande richesse de ce groupe explique que les connaissances sur les exigences écologiques et la chorologie soient souvent très incomplètes. L'effort de prospection se concentrera sur les espèces protégées.

3.4. Méthode d'évaluation de l'enjeu local de conservation

Plusieurs outils réglementaires et scientifiques permettent de hiérarchiser le caractère patrimonial (ou remarquable) des espèces faunistiques observées dans la zone d'étude. Les espèces sont ainsi hiérarchisées en fonction de leur enjeu local de conservation selon différents critères.

- **Le statut réglementaire**
  - Directive Habitats-Faune-Flore
  - Directive Oiseaux
  - Protection nationale
  - Convention de Berne

Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe. Y sont inscrites les espèces de faune strictement protégées (annexe II) et les espèces dont l'exploitation est règlementée (annexe III).

  - Convention de Bonn

Traité international signé en 1979 relatif à la conservation des espèces migratrices. Elle liste les espèces migratrices menacées nécessitant une protection immédiate (annexe I) et les espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées (Annexe 2).

- **Les listes rouges régionales et nationales des espèces menacées (UICN)**
- **Les trames vertes et bleues**

Décret n° 2014-45 du 20 janvier 2014 portant adoption des orientations nationales pour la préservation des trames vertes et bleues et annexe 1 du Document-Cadre, qui présente la « Liste d'espèces sensibles à la fragmentation dont la préservation est un enjeu pour la cohérence nationale de la Trame verte et bleue ».

- **La liste des espèces déterminantes pour les ZNIEFF**
- **Le statut de répartition de l'espèce**
  - Espèce nicheuse, de passage, …
  - Abondance de l'espèce dans la zone d'étude
  - Position de la zone d'étude vis-à-vis de l'aire de répartition de l'espèce

Ainsi, un enjeu de conservation allant de très faible à très fort pour chacune des espèces et chacun des habitats inventoriés peut être déterminé. Cette détermination s'effectue en fonction de l'intérêt écologique du site étudié. La méthode utilisée est la suivante :

Méthode d'évaluation de l'enjeu écologique en 3 étapes					
Etape 1 : évaluation de l'intérêt patrimonial d'une espèce/habitat		**Etape 2 : définition de l'intérêt du site pour l'espèce/habitat considéré**		**Etape 3 : évaluation de l'enjeu écologique**	
Intérêt patrimonial	**Description**		**Intérêt du site**		**Enjeu écologique**
Très fort	Espèce/Habitat en danger critique (CR) sur la liste rouge, très rare, exceptionnel	⇨	Site de reproduction, d'alimentation, habitat de substitution, état de conservation, zones humides, fonctionnalité au sein des corridors écologiques…	⇨	Très fort
Fort	Intérêt communautaire prioritaire : Annexe I de la Directive Habitats, en Danger (EN) ou Vulnérable (VU) sur la liste rouge, espèces protégées (faune-flore)				Fort
Moyen	Intérêt communautaire : Annexe I et II de la Directive Habitats, Annexe I de la Directive Oiseaux, quasi-menacée (NT), espèces protégées (faune-flore)				Moyen
Faible	Intérêt communautaire : Annexe IV de la Directive Habitats, espèces protégées (faune) et non menacée (LC, DD) sur la liste rouge				Faible
-	Espèce non protégée et non menacée (LC, DD, NA) sur la liste rouge				Très faible

4. RESULTATS DES PROSPECTIONS DE TERRAIN

4.1. Résultats de l'inventaire de la flore et des habitats

Une journée de prospection pour la flore et les habitats a été mené en octobre 2024. L'ensemble de l'aire d'étude a été parcourue. Ces prospections ont eu pour objet le relevé de la flore observée, l'identification des végétations et des habitats, leur cartographie, ainsi que la localisation de la flore exotique envahissante.

4.1.1. La flore remarquable et/ou patrimoniale

Les relevés floristiques ont permis d'identifier 38 espèces floristiques. Aucune de ces espèces ne comprend d'enjeu de conservation particulier. En effet, il s'agit d'espèces communes ne bénéficiant d'aucune protection que ce soit au niveau national ou régional. La liste des espèces floristiques recensées lors de l'inventaire est consultable en annexe (voir : Annexe I - Liste des espèces floristiques). Celle-ci n'est cependant pas exhaustive. En effet, certaines plantes ne sont plus détectables en octobre. Il serait ainsi intéressant de réaliser un nouvel inventaire floristique dans le but de mieux évaluer les enjeux du site.

4.1.2. La flore exotique envahissante

La détermination des espèces exotiques envahissantes est réalisée grâce au travail d'évaluation du CNBN de 2019 établissant la liste des espèces vasculaire invasives, potentiellement invasives et à

surveiller. Cette liste classe les espèces en fonction de leur installation dans les écosystèmes autochtones, leur potentiel envahissant ou encore leur risque sur la santé humaine et/ou économique.

Trois grandes catégories d'espèces floristique envahissantes sont identifiées :

- Les invasives avérées ;
- Les invasives potentielles ;
- Les espèces à surveiller.

Ces trois grandes catégories sont divisées en plusieurs sous catégories, en fonction de leurs impacts sur les écosystèmes, les espèces et/ou les risques humains, sanitaires ou économiques.

Parmi les espèces identifiées lors de l'inventaire, une espèce exotique envahissante a été observée. Cette dernière est classée comme étant une espèce envahissante à surveiller. Il s'agit du Marronnier d'Inde (*Asculus hippocastanum*). Cette espèce longe l'est de la zone d'étude.

Le tableau suivant liste cette espèce ainsi que son risque d'expansion associé.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Espèces Exotiques Envahissantes	Risque
Asculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	**A surveiller**	**Faible**

4.1.3. Les habitats naturels

Les observations de terrain ainsi que l'analyse des relevés phytosociologiques ont permis d'identifier 3 habitats répartis sur l'aire d'étude immédiate. Le site est principalement occupé par un terrain en friche (%). Des ronciers ainsi qu'un alignement d'arbres sont présents dans une moindre mesure (%).

Le tableau ci-dessous détaille les habitats identifiés sur la zone d'étude.

Code Corine	Code Eunis	Dénomination habitat	Syntaxons	Statut	Surfaces	
					m²	%
3- Landes, fruticées et prairies				**Total**		
31.831	F3.1125	Ronciers	-			
8 - Terres agricoles et paysages artificiels				**Total**		
84.1	G5.1	Alignements de jeunes arbres	-	-		
87.1	I1.52	Terrain en friche	-	-	918	12
Total					**7 760**	**100**

La carte suivante présente la répartition de ces habitats au sein du site d'étude.

Description des habitats

- **Ronciers – 31.831**

Cet habitat est composé de Ronces indéterminée (*Rubus sp*). Il est en formation au nord de l'aire d'étude et se reparti à certains endroits, au milieu de la zone en friche. Cet habitat ne présente pas d'enjeu de conservation particulier en termes de végétation. Son enjeu est donc considéré comme faible. Cependant, celui-ci peut servir de gîte à la faune, notamment les reptiles.

Ronciers se développant sur l'aire d'étude

- **<u>Alignements de jeunes arbres – 84.1</u>**

Cet habitat est composé de jeunes Marronniers d'Inde (*Asculus hippocastanum*), une espèce exotique envahissante. Ceux-ci sont disposés en alignements très espacés à l'est de l'aire d'étude. Les individus ont moins de dix ans et sont donc très récents. Cet habitat ne présente pas d'enjeu de conservation particulier en termes de végétation. Son enjeu écologique est donc considéré comme faible. Cependant, celui-ci peut servir de gîte à l'avifaune, notamment lors de la nidification.

Alignement de jeunes arbres à l'est de l'aire d'étude

- **<u>Terrain en friche – I1.52</u>**

Cet habitat occupe la majeure partie du site d'étude. Il est composé de plantes herbacées communes et ne présentant aucun enjeu de conservation particulier. Cependant, les végétations poussant dans cette zone le font de manière spontanée. Son enjeu écologique peut ainsi être défini comme étant modéré. De plus, cette zone est favorable à la présence de reptiles et d'une avifaune nicheuse.

Terrain en friche occupant la majorité de l'aire d'étude

4.1.4. Les zones humides

L'inventaire des habitats et des espèces indicatrices de zones humides est mené en parallèle des prospections dédiées à l'inventaire de la flore et des habitats.

Lors de l'inventaire, aucune espèce de zones humides n'a été identifiée. Cela correspond à la prélocalisation des zones humides effectuée dans la partie bibliographique. Le site d'étude n'est donc vraisemblablement pas humide. Ainsi, les enjeux concernant les zones humides sont déterminés comme étant faibles.

4.1.5. Synthèses des enjeux écologiques pour la flore et les habitats

Les enjeux écologiques de la flore et des habitats sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Code Corine	Code Eunis	Dénomination habitat	Milieu potentiellement humide	Etat conservation	Enjeu écologique	Commentaires
3- Landes, Fruticées et prairies						
31.831	F3.1125	Ronciers	Non	Moyen	Faible	Aucun enjeu particulier en termes d'habitats.
8 - Terres agricoles et paysages artificiels						
84.1	G5.1	Alignements d'arbres	Non	Moyen	Faible	Alignements de jeunes arbres composés d'espèces exotiques envahissantes. Aucun enjeu de conservation particulier.
87.1	I1.52	Terrain en friche	Non	Moyen	Faible	Milieu en friche ne présentant aucune espèce à enjeu.

En termes de zones humides, les enjeux sont considérés comme étant faibles selon le critère de végétation et l'analyse bibliographique effectuée.

Il est toutefois important de préciser que certaines végétations ne sont pas détectables en octobre. Il serait ainsi intéressant de réaliser un nouvel inventaire floristique au printemps dans le but de mieux évaluer les enjeux du site.

4.1. Résultats de l'inventaire faunistique

4.1.1. L'avifaune

Au cours de l'inventaire, 12 espèces d'oiseaux ont été recensées. Parmi elles, 11 présentent des enjeux de conservation dont 10 protégées au niveau national. Ces espèces sont, pour la plupart, susceptibles de nicher dans les végétations herbacées et arbustives présentent sur le site. La majorité de ces espèces sont communes. Néanmoins, l'une d'entre elles peut être considérée comme étant patrimoniale de par son statut en danger et vulnérable sur les listes rouges et son appartenance à la liste régionale des espèces déterminantes ZNIEFF. Cette espèce est le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*). Elle est certainement uniquement hivernante sur le site (non nicheuse).

Le tableau suivant détaille le statut des espèces recensées au cours de l'inventaire.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR nat.	LR PDL	Prot. nat.	Prot. PDL	Directive Oiseaux	ZNIEFF	Enjeu local
Anthus pratensis	Pipit farlouse	**VU**	**EN**	Article 3			Oui	**Modéré en hivernant Très fort en nidification**
Emberiza cirlus	Bruant zizi	LC	LC	Article 3			-	Modéré

Corvus monedula	Choucas des tours	LC	LC	Article 3		Annexe II.2	-	
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	LC	LC	Article 3			-	Faible
Parus major	Mésange charbonnière	LC	LC	Article 3			-	
Prunella modularis	Accenteur mouchet	LC	LC	Article 3			-	
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	LC	LC	Article 3			-	
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	LC	LC	Article 3			-	
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	LC	LC	Article 3			-	
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	LC	LC	Article 3			-	
Turdus merula	Merle noir	LC	LC			Annexe II.2	-	
Corvus corone	Corneille noire	LC	LC			Annexe II.2	-	Très faible

La carte ci-dessous montre leur répartition.

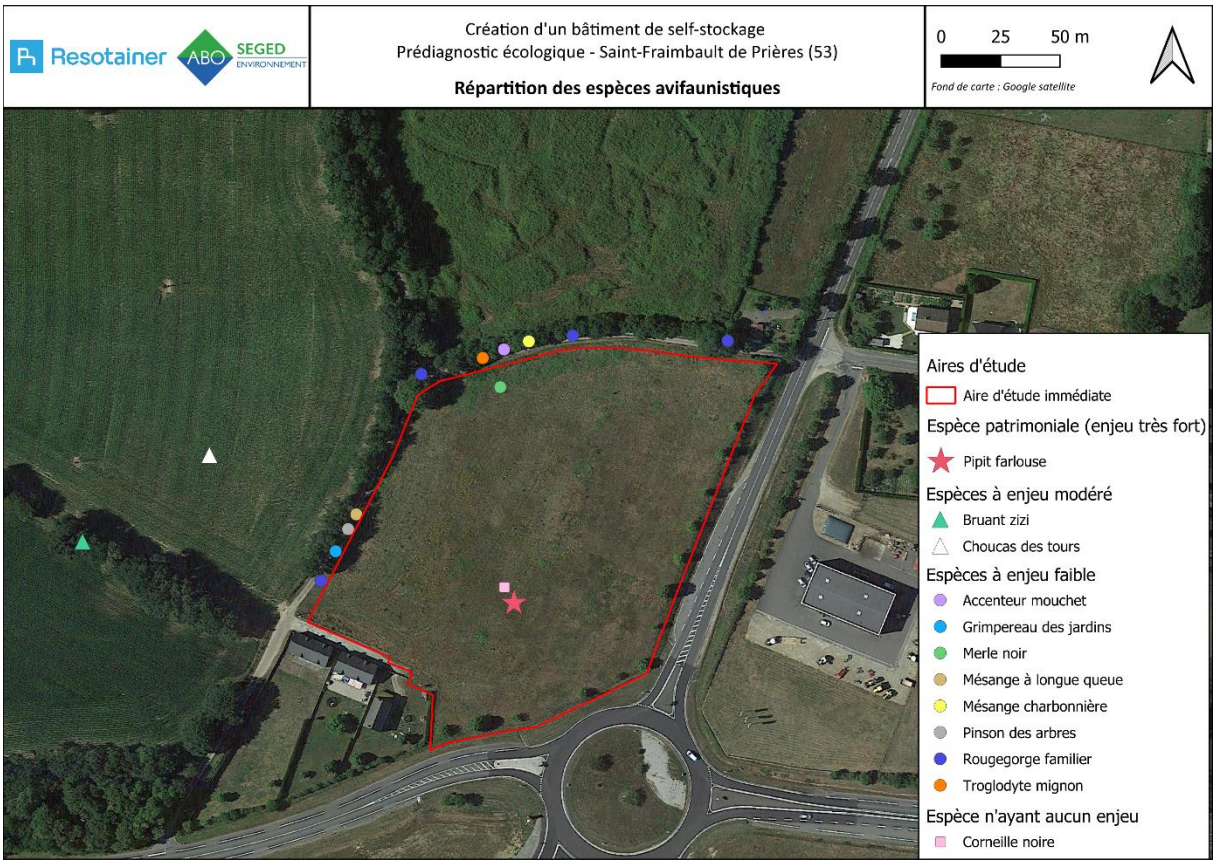

Description de l'espèce patrimoniale

- ***Pipit farlouse***

Pipit farlouse (*Anthus pratensis*, Linnaeus 1758)		
Statut et Protection	**Classification**	**Photographie**
Protection nationale : Arrêté du 29 octobre 2009 (Article 3 : protection intégrale des individus et de leurs habitats). Arrêté du 6 janvier 2020 – annexe 1. **Convention de Berne :** Annexe II **Statut en France :** Vulnérable (VU)	Classe : Aves Ordre : Passeriformes Famille : Motacillidae Genre : Anthus	

Statut en PDL : En danger (EN) / Déterminant ZNIEFF		Pipit farlouse © N. Smith
Description		
Le Pipit farlouse est un petit passereau brun au plumage rayé. Le chant est le meilleur critère d'identification puisque celui-ci possède le même aspect que d'autres espèces présentes dans son aire de répartition. Son œil est sombre, entouré de clair et surmonté d'un sourcil également clair. La calotte est finement striée et une moustache pâle part du bec en direction de la base du cou. Son menton et sa gorge sont blancs. Le bec assez fin avec la base de la mandibule jaune. Son manteau est strié en long sur un fond brun beige nuancé d'olive avec une alternance de larges stries noires et chamois clairs. Son ventre est blanchâtre avec une poitrine nettement marquée de stries noires qui se prolongent sur les flancs. Le milieu de la poitrine est souvent marqué d'une tache noire. Les pattes sont rosâtres, parfois jaunâtres et plus rarement brun clair. L'ongle postérieur est très long. Taille : 15 cm / Envergure : 22 à 25 cm / Poids : 16 à 25 g / Longévité : 8 ans		
Biologie et Écologie		
Habitat Espèces inféodées aux milieux humides ouverts à semi-ouverts. Il se trouve dans les marais, les dunes, les prés salés, les prairies de fauches des vallées alluviales, les landes, les tourbières, les pâtures humides …etc. En hiver, il peut fréquenter les espaces agricoles en groupe. **Activité** L'essentiel de l'activité est au sol. C'est là qu'ils cherchent leur nourriture. En cas de danger, la troupe se réfugie dans la strate arbustive et arborescente. **Régime alimentaire** Le Pipit farlouse se nourrit essentiellement de petits insectes. Il cherche ses proies directement au sol. Il peut également consommer, plus rarement, des graines. **Cycle de développement** Le nid est construit par la femelle pendant que le mâle défend le territoire. Celui-ci a une forme de coupe et est composé d'herbes sèches et de mousses lâchement assemblés. Il est caché sous une touffe herbacée ou un petit buisson. L'intérieur est tapissé de crins et de poils. La ponte et de 2 à 7 œufs olive très tachetés de brunâtre. L'incubation est exclusivement réalisée par la femelle pendant 13 jours.		
Répartition en Europe, en France et dans la région des Pays-de-la-Loire		
Espèce nicheuse et sédentaire en Europe. Son aire de distribution est surtout européenne et s'étend du Groenland à la Mer de Kara en Russie.		
État des populations		
La population est en fort déclin en France depuis les vingt dernières années, avec une chute de près de 31% des individus.		
Menaces potentielles		
Le changement climatique et les modifications dans les pratiques agricoles sont les principales menaces pour cette espèce.		

Plusieurs espèces ont été contactées au cours de l'inventaire dont certaines à enjeux. Néanmoins, celui-ci n'est pas exhaustif. En effet, beaucoup d'oiseaux commencent les migrations à parti de fin août et ne sont alors plus présents sur les sites d'étude. De nombreuses zones sont propices à une avifaune riche et diversifiée. L'enjeu de conservation du site concernant ce groupe reste ainsi encore à définir. Celui-ci pourrait s'avérer fort. Il est ainsi préconisé de réaliser de nouveaux inventaires lors de la période de nidification, c'est-à-dire au printemps.

4.1.2. Les mammifères terrestres

Aucune trace de mammifère terrestre n'a été détectée au cours des inventaires. Cela peut s'expliquer par la discrétion de ces animaux les rendant ainsi difficilement discernables. Néanmoins, au vu de l'emplacement du site, les espèces potentiellement présentes sont des espèces à faibles enjeux de

conservation : Sanglier (*Sus scrofa*) ou encore le Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*). Les enjeux de la zone d'étude concernant ce taxon sont très probablement faibles.

4.1.3. Les reptiles

Aucune espèce de reptile n'a été contactée lors de l'inventaire. Cependant, l'inventaire a été réalisé en octobre. Cette période n'est pas propice à des observations de reptiles et l'inventaire est ainsi non exhaustif. De plus, la discrétion de ces animaux les rende difficiles a observé. De nombreux milieux propices à la présence de reptiles sont présentes sur le site d'étude, notamment les ronciers. Il est ainsi fortement recommandé de réaliser un nouvel inventaire, notamment à l'aide de plaques reptiles, au printemps dans le but de déterminer les enjeux liés à ce taxon.

4.1.4. Les amphibiens

Aucune espèce d'amphibien n'a été contactée lors des inventaires. Le site d'étude ne contient pas de zones en eau ou de zones humides attenantes. Les probabilités de rencontrer des amphibiens sur cette parcelle sont donc très faibles. Les enjeux du site d'étude concernant les espèces batrachologiques sont ainsi considérés comme étant faibles.

4.1.5. L'entomofaune

Aucune espèce entomologique n'a été recensée lors des inventaires. Cela peut s'expliquer par la faible diversité floristique présente sur le site d'étude. De plus, la période d'inventaire n'est pas propice à l'observation de ce groupe d'espèces. Il pourrait ainsi être intéressant de réaliser un nouvel inventaire, au printemps/été, dans le but de mieux évaluer les enjeux du site concernant ce taxon.

4.2. Synthèse des enjeux écologiques

A partir de l'analyse des résultats d'inventaires naturalistes menés sur le site étudié, nous déterminons les enjeux selon les données et groupes biologique suivants :

Groupe biologique étudié	Enjeu écologique vis-à-vis du site	Evaluation de l'enjeu	Contrainte réglementaire
DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES			
FLORE / HABITATS			
Les habitats naturels	Une faible diversité d'habitats a été recensés au cours de l'inventaire. La plupart d'entre eux possèdent des enjeux de conservation faibles.	**Faible**	Aucun enjeu de conservation particulier.
Flore	Aucune espèce floristique à enjeux n'a été recensée au cours de l'inventaire. Cependant, celui n'est pas exhaustif.	**Probablement faible (A déterminer)**	Réaliser un inventaire au printemps
EEE	Une seule espèce exotique envahissante recensée sur le site. Celle-ci possède de faibles risques d'expansion.	**Faible**	En cas d'intervention sur les zones présentant cette espèce, suivre un protocole et suivre son expansion.
Zones humides	Aucune végétation de zones humides recensées. L'analyse bibliographique démontre une zone non humide.	**Faible**	Aucun enjeu particulier.
FAUNE			
Oiseaux	12 espèces contactées au cours de l'inventaire dont 1 espèce patrimoniale. Ces espèces sont nicheuses. L'inventaire n'est cependant pas exhaustif.	**Potentiellement Fort**	Réaliser un nouvel inventaire au printemps. Défrichement hors période de nidification.

Mammifères terrestres	Aucune trace de mammifère terrestre recensée lors de l'inventaire. Au vu du contexte du site d'étude, celui-ci présente sûrement des espèces à faibles enjeux.	**Probablement faible**	Aucun enjeu particulier
Amphibiens	Aucune espèce contactée. Le site est défavorable à leur présence.	**Faible**	Aucune enjeu particulier
Reptiles	Aucune espèce contactée lors des inventaires. Cependant l'inventaire n'est pas exhaustif et des milieux propices à leur présence ont été observés.	**Potentiellement Fort**	Réaliser un nouvel inventaire au printemps. Préserver les milieux favorables à ce groupe (ronces, haies, talus).
Entomologie	Aucune espèce contactée lors de l'inventaire. Faible diversité floristique présente sur place et inventaire non exhaustif en raison de la période.	**A déterminer**	Réaliser un nouvel inventaire au printemps/été

5. CONCLUSION

Le site s'inscrit dans un contexte rural avec une forte présence agricole. Deux ZNIEFF de type I sont présentes à proximité (la plus proche est à environ 600m au sud).

D'un point de vue floristique, aucune espèce à enjeu de conservation n'a été inventoriée. Le site présente ainsi un enjeu écologique faible en termes de flore. Néanmoins, il est important de préciser que l'inventaire n'est pas exhaustif. En effet, celui-ci a été réalisé en octobre, période à laquelle certaines espèces végétales ne sont plus visibles. Il est alors préconisé de réaliser un nouvel inventaire floristique, au printemps, dans le but de mieux définir les enjeux liés à la flore. Au cours de l'inventaire, une espèce exotique envahissante a été recensée. Il est préconisé de vérifier son expansion durant les travaux, bien que celle-ci présente de faibles risques. Enfin, aucune espèce végétale indicatrice de zones humides n'a été recensée. De plus, l'analyse bibliographique démontre une forte probabilité de ne pas se trouver en milieu humide. Ainsi, les enjeux concernant les zones humides sont considérés comme faibles.

En ce qui concerne la faune, la prospection de terrain a permis d'inventorier 12 espèces d'oiseaux dont certaines protégées au niveau national et présentant des enjeux de conservation écologiques. Le site présente un enjeu potentiellement fort pour la faune aviaire. Il est donc préconisé de réaliser un nouvel inventaire au printemps. Aucune espèce de mammifère ou d'amphibien n'a été relevée au cours des inventaires. Le contexte du site ne semble pas favorable à la présence d'espèces protégées et/ou présentant des enjeux de conservation. Les enjeux pour ces deux taxons sont ainsi considérés comme étant faibles. Aucun reptile n'a été identifié sur le site. Néanmoins, de nombreuses zones propices à leur présence ont été notifiés sur le site. Le site pourrait donc présenter un enjeu fort concernant ce taxon. Il est alors conseillé de réaliser un nouvel inventaire en période favorable. De même, aucune espèce entomologique n'a été recensée sur le site. Les probabilités de présence d'espèces remarquables sont faibles. Toutefois, il est recommandé de réaliser un nouvel inventaire en période favorable afin de déterminer les enjeux concernant ce groupe d'espèces.

<u>Préconisations au regard du projet de construction :</u>

Il est recommandé de suivre les préconisations suivantes :

- Réalisation de nouveaux inventaires en période favorables (printemps/été) et notamment sur la flore, les oiseaux, les reptiles et l'entomofaune ;
- Faire attention à l'expansion des espèces exotiques envahissantes présentes sur le site ;
- Adapter la période de défrichement (hors période de nidification) ;

- Respecter l'emprise du projet lors des travaux ;
- Préserver au maximum les sites potentiels de présence de reptiles (ronces, talus, fourrés).

6. ANNEXES

6.1. Annexe 1 : Données bibliographiques

6.1.1. Données faunistiques et floristiques du zonage bibliographique

ZNIEFF de type I – 520320007

Flore	
Nom vernaculaire	**Nom scientifique**
Bryophyte	
Sphaignes	*Sphagnum*
Phanérogame	
Laîche puce	*Carex pulicaris*
Epilobe à tige carrée	*Epilobium tetragonum*

ZNIEFF de type I - 520013139

Faune	
Nom vernaculaire	**Nom scientifique**
Lépidoptère	
Miroir	Heteropterus morpheus

Flore	
Nom vernaculaire	**Nom scientifique**
Bryophyte	
Sphaignes	*Sphagnum*
Phanérogame	
Laîche puce	*Carex pulicaris*
Laîche des marais	*Carex acutiformis*
Laîche de Paira	*Carex pairae*
Comaret des marais	*Comarum palustre*
Rossolis à feuilles rondes	*Drosera rotundifolia*
Linaigrette à feuilles étroites	*Eriophorum angustifolium*
Narthèce ossifrage	*Narthecium ossifragum*
Lysimache délicate	*Lysimachia tenella*
Laîche rostrée	*Carex rostrata*
Laîche modeste	*Carex demissa*
Laîche étoilée	*Carex echinata*
Laîche lisse	*Carex laevigata*
Lâiche de Host	*Carex hostiana*
Laîche noire	*Carex nigra*
Trocdaride verticillée	*Trocdaris verticillatum*
Cirse découpé	*Cirsium dissectum*
Dactylorhize maculé	*Dactylorhiza maculata*
Eleocharide à tiges nombreuses	*Eleocharis multicaulis*
Genêt d'Angleterre	*Genista anglica*
Lobélie brûlante	*Lobelia urens*
Pédiculaire des forêts	*Pedicularis sylvatica*

6.1.2. Données floristiques de l'INPN et ecalluna

CDE REF	Nom scientifique
79734	*Acer campestre*
79783	*Acer pseudoplatanus*
79908	*Achillea millefolium*
79921	*Achillea ptarmica*
970955	*Ziziphora acinos*
80243	*Adoxa moschatellina*
80358	*Aethusa cynapium*
80410	*Agrimonia eupatoria*
80590	*Agrostis canina*
80591	*Agrostis capillaris*

CDE REF	Nom scientifique
97947	*Fagus sylvatica*
97962	*Fallopia convolvulus*
717533	*Schedonorus arundinaceus*
121471	*Schedonorus giganteus*
121479	*Schedonorus pratensis*
98512	*Festuca rubra*
98681	*Filago germanica*
98717	*Filipendula ulmaria*
98865	*Fragaria vesca*
98887	*Frangula alnus*

CDE REF	Nom scientifique
115156	*Populus tremula*
115215	*Portulaca oleracea*
115282	*Potamogeton nodosus*
83714	*Argentina anserina*
115470	*Potentilla erecta*
115566	*Potentilla neglecta*
92217	*Comarum palustre*
115620	*Potentilla recta*
115624	*Potentilla reptans*
115655	*Potentilla sterilis*

80759	*Agrostis stolonifera*
80798	*Agrostis vinealis*
80857	*Aira caryophyllea*
80911	*Aira praecox*
80990	*Ajuga reptans*
81263	*Alisma lanceolatum*
81272	*Alisma plantago-aquatica*
81295	*Alliaria petiolata*
81544	*Allium vineale*
81569	*Alnus glutinosa*
81637	*Alopecurus geniculatus*
81656	*Alopecurus pratensis*
81856	*Althaea officinalis*
81966	*Amaranthus blitum*
81992	*Amaranthus hybridus*
610909	*Lysimachia arvensis*
107085	*Lysimachia tenella*
82562	*Andryala integrifolia*
82637	*Anemone nemorosa*
82738	*Angelica sylvestris*
82817	*Anthemis arvensis*
90470	*Chamaemelum nobile*
82922	*Anthoxanthum odoratum*
82952	*Anthriscus sylvestris*
82999	*Anthyllis vulneraria*
83159	*Aphanes arvensis*
717087	*Aphanes microcarpa*
101221	*Helosciadium nodiflorum*
83267	*Aquilegia vulgaris*
83272	*Arabidopsis thaliana*
83502	*Arctium minus*
83653	*Arenaria serpyllifolia*
83912	*Arrhenatherum elatius*
84061	*Artemisia vulgaris*
84112	*Arum maculatum*
84458	*Asplenium adiantum-nigrum*
84524	*Asplenium scolopendrium*
84534	*Asplenium trichomanes*
84999	*Athyrium filix-femina*
85102	*Atriplex patula*
85112	*Atriplex prostrata*
85250	*Avena fatua*
85502	*Ballota nigra*
85536	*Barbarea intermedia*
85740	*Bellis perennis*
85903	*Betula pendula*
85904	*Betula pubescens*
85986	*Bidens tripartita*
125238	*Struthiopteris spicant*
86305	*Brachypodium sylvaticum*
86399	*Brassica napus*
86490	*Briza media*
86634	*Bromus hordeaceus*
82757	*Anisantha sterilis*
90192	*Ceratochloa cathartica*
86828	*Bryonia dioica*
87471	*Callitriche hamulata*
87484	*Callitriche stagnalis*
87501	*Calluna vulgaris*
92353	*Convolvulus sepium*
87712	*Campanula rapunculus*
87742	*Campanula trachelium*
87849	*Capsella bursa-pastoris*
87862	*Capsella rubella*
87892	*Cardamine amara*
87915	*Cardamine flexuosa*
87930	*Cardamine hirsuta*
87964	*Cardamine pratensis*

98921	*Fraxinus excelsior*
98977	*Fritillaria meleagris*
99108	*Fumaria officinalis*
99334	*Galeopsis tetrahit*
99373	*Galium aparine*
99473	*Galium mollugo*
99494	*Galium palustre*
99529	*Galium saxatile*
99570	*Galium uliginosum*
99683	*Gaudinia fragilis*
100045	*Geranium columbinum*
100052	*Geranium dissectum*
100104	*Geranium molle*
100132	*Geranium purpureum*
100142	*Geranium robertianum*
100144	*Geranium rotundifolium*
100225	*Geum urbanum*
100310	*Glechoma hederacea*
100382	*Glyceria declinata*
100387	*Glyceria fluitans*
100394	*Glyceria maxima*
100519	*Gnaphalium uliginosum*
100576	*Gratiola officinalis*
100787	*Hedera helix*
101202	*Helleborus viridis*
101300	*Heracleum sphondylium*
101411	*Herniaria glabra*
113522	*Pilosella lactucella*
113525	*Pilosella officinarum*
102900	*Holcus lanatus*
102901	*Holcus mollis*
102974	*Hordeum murinum*
102990	*Hordeum secalinum*
103031	*Humulus lupulus*
103057	*Hyacinthoides non-scripta*
103142	*Hydrocotyle vulgaris*
103245	*Hypericum androsaemum*
103272	*Hypericum elodes*
103287	*Hypericum hirsutum*
103288	*Hypericum humifusum*
103298	*Hypericum maculatum*
103316	*Hypericum perforatum*
103320	*Hypericum pulchrum*
103329	*Hypericum tetrapterum*
103375	*Hypochaeris radicata*
103514	*Ilex aquifolium*
103734	*Iris foetidissima*
103772	*Iris pseudacorus*
104076	*Juglans regia*
104101	*Juncus acutiflorus*
104126	*Juncus articulatus*
104144	*Juncus bufonius*
104145	*Juncus bulbosus*
104160	*Juncus conglomeratus*
104173	*Juncus effusus*
104334	*Juncus squarrosus*
104349	*Juncus tenageia*
104353	*Juncus tenuis*
104397	*Juniperus communis*
104502	*Kickxia elatine*
104516	*Knautia arvensis*
104775	*Lactuca serriola*
104787	*Lactuca virosa*
104876	*Lamium galeobdolon*
104903	*Lamium purpureum*
105017	*Lapsana communis*
105145	*Lathraea clandestina*
105214	*Lathyrus linifolius*

115925	*Primula vulgaris*
116012	*Prunella vulgaris*
116043	*Prunus avium*
116089	*Prunus laurocerasus*
116109	*Prunus padus*
116142	*Prunus spinosa*
116265	*Pteridium aquilinum*
116543	*Pyrola minor*
116574	*Pyrus communis*
116754	*Quercus pyrenaica*
116759	*Quercus robur*
116903	*Ranunculus acris*
116952	*Ranunculus bulbosus*
98651	*Ficaria verna*
117025	*Ranunculus flammula*
117056	*Ranunculus hederaceus*
117145	*Ranunculus omiophyllus*
117201	*Ranunculus repens*
117221	*Ranunculus sardous*
117353	*Raphanus raphanistrum*
117459	*Reseda luteola*
117503	*Reynoutria japonica*
117530	*Rhamnus cathartica*
117692	*Rhododendron ponticum*
117774	*Ribes rubrum*
117787	*Ribes uva-crispa*
117860	*Robinia pseudoacacia*
118016	*Rosa arvensis*
118521	*Rosa spinosissima*
119418	*Rumex acetosa*
119419	*Rumex acetosella*
119471	*Rumex conglomeratus*
119473	*Rumex crispus*
119509	*Rumex hydrolapathum*
119550	*Rumex obtusifolius*
119569	*Rumex pulcher*
119585	*Rumex sanguineus*
119698	*Ruscus aculeatus*
119780	*Sagina apetala*
119818	*Sagina procumbens*
119915	*Salix alba*
119948	*Salix atrocinerea*
119977	*Salix caprea*
120717	*Sambucus nigra*
115789	*Poterium sanguisorba*
103898	*Isolepis setacea*
121792	*Scirpus sylvaticus*
121823	*Scleranthus annuus*
121960	*Scorzonera humilis*
121999	*Scrophularia auriculata*
122028	*Scrophularia nodosa*
122069	*Scutellaria galericulata*
122073	*Scutellaria minor*
122101	*Sedum acre*
122106	*Sedum album*
122140	*Sedum cepaea*
103162	*Hylotelephium telephium*
610646	*Jacobaea vulgaris*
122726	*Senecio sylvaticus*
122744	*Senecio viscosus*
122745	*Senecio vulgaris*
123141	*Setaria pumila*
123154	*Setaria verticillata*
123122	*Setaria italica*
123164	*Sherardia arvensis*
123471	*Silene dioica*
123522	*Silene latifolia*
123683	*Silene vulgaris*

88314	*Carex acuta*
88407	*Carex canescens*
771637	*Carex demissa*
88477	*Carex distans*
88483	*Carex divulsa*
88489	*Carex echinata*
88569	*Carex hirta*
88578	*Carex hostiana*
88608	*Carex laevigata*
88720	*Carex nigra*
88626	*Carex leporina*
88753	*Carex paniculata*
88766	*Carex pendula*
88819	*Carex remota*
88840	*Carex rostrata*
88885	*Carex spicata*
88905	*Carex sylvatica*
88942	*Carex vesicaria*
89200	*Carpinus betulus*
127864	*Trocdaris verticillatum*
89304	*Castanea sativa*
93680	*Cyanus segetum*
89579	*Centaurea decipiens*
89840	*Centaurium erythraea*
610910	*Lysimachia minima*
90008	*Cerastium fontanum*
90017	*Cerastium glomeratum*
90356	*Chaerophyllum temulum*
90669	*Chelidonium majus*
90681	*Chenopodium album*
717294	*Lipandra polysperma*
91120	*Chrysosplenium oppositifolium*
91169	*Cichorium intybus*
91258	*Circaea lutetiana*
91289	*Cirsium arvense*
91322	*Cirsium dissectum*
91382	*Cirsium palustre*
91430	*Cirsium vulgare*
91886	*Clematis vitalba*
91912	*Clinopodium vulgare*
92106	*Coincya monensis*
92196	*Colutea arborescens*
92237	*Conium maculatum*
92242	*Conopodium majus*
94567	*Delphinium ajacis*
92282	*Convallaria majalis*
92302	*Convolvulus arvensis*
96749	*Erigeron canadensis*
611690	*Erigeron floribundus*
96814	*Erigeron sumatrensis*
92501	*Cornus sanguinea*
105615	*Lepidium didymum*
92566	*Corrigiola litoralis*
92606	*Corylus avellana*
92806	*Crassula tillaea*
92876	*Crataegus monogyna*
93023	*Crepis capillaris*
93134	*Crepis setosa*
93157	*Crepis vesicaria*
93308	*Cruciata laevipes*
93763	*Cymbalaria muralis*
93860	*Cynosurus cristatus*
94164	*Cytisus scoparius*
94207	*Dactylis glomerata*
94402	*Danthonia decumbens*
94503	*Daucus carota*
94626	*Deschampsia cespitosa*
85418	*Avenella flexuosa*

105247	*Lathyrus pratensis*
105433	*Lemna minuta*
121988	*Scorzoneroides autumnalis*
105521	*Leontodon saxatilis*
105630	*Lepidium heterophyllum*
105817	*Leucanthemum vulgare*
105966	*Ligustrum vulgare*
106213	*Linaria repens*
106234	*Linaria vulgaris*
109507	*Neottia ovata*
106435	*Lobelia urens*
106451	*Logfia minima*
106497	*Lolium multiflorum*
106499	*Lolium perenne*
106581	*Lonicera periclymenum*
106634	*Lotus angustissimus*
106653	*Lotus corniculatus*
106698	*Lotus pedunculatus*
106818	*Luzula campestris*
106828	*Luzula forsteri*
106842	*Luzula multiflora*
106918	*Lychnis flos-cuculi*
106993	*Lycopodiella inundata*
107038	*Lycopus europaeus*
107072	*Lysimachia nemorum*
107073	*Lysimachia nummularia*
107090	*Lysimachia vulgaris*
107106	*Lythrum hyssopifolia*
107115	*Lythrum portula*
107117	*Lythrum salicaria*
107207	*Malus domestica*
107217	*Malus sylvestris*
107282	*Malva moschata*
107284	*Malva neglecta*
107318	*Malva sylvestris*
107446	*Matricaria discoidea*
127613	*Tripleurospermum inodorum*
107440	*Matricaria chamomilla*
107649	*Medicago lupulina*
107711	*Medicago sativa*
107795	*Melampyrum pratense*
107880	*Melica uniflora*
107886	*Melilotus albus*
108003	*Melittis melissophyllum*
108027	*Mentha aquatica*
108029	*Mentha arvensis*
108168	*Mentha suaveolens*
108351	*Mercurialis annua*
108361	*Mercurialis perennis*
92854	*Crataegus germanica*
108645	*Misopates orontium*
108698	*Moehringia trinervia*
108718	*Molinia caerulea*
108874	*Muscari comosum*
108996	*Myosotis arvensis*
109019	*Myosotis discolor*
109042	*Myosotis laxa*
109092	*Myosotis secunda*
108987	*Myosotis sylvatica*
124970	*Stellaria aquatica*
109297	*Narcissus pseudonarcissus*
109422	*Nasturtium officinale*
109516	*Nepeta cataria*
109845	*Odontites vernus*
110236	*Ononis spinosa*
110914	*Orchis mascula*
111391	*Ornithogalum umbellatum*
111419	*Ornithopus perpusillus*

123708	*Simethis mattiazzii*
123711	*Sinapis alba*
123713	*Sinapis arvensis*
123804	*Sisymbrium austriacum*
123863	*Sisymbrium officinale*
124034	*Solanum dulcamara*
124080	*Solanum nigrum*
124205	*Solidago virgaurea*
124232	*Sonchus arvensis*
124233	*Sonchus asper*
124261	*Sonchus oleraceus*
124408	*Sparganium erectum*
124499	*Spergula arvensis*
124578	*Spergularia rubra*
124699	*Spiranthes aestivalis*
124744	*Stachys arvensis*
85852	*Betonica officinalis*
124798	*Stachys palustris*
124814	*Stachys sylvatica*
124967	*Stellaria alsine*
125000	*Stellaria graminea*
999933	*Rabelera holostea*
125014	*Stellaria media*
125295	*Succisa pratensis*
125355	*Symphytum officinale*
125391	*Syringa vulgaris*
611652	*Dioscorea communis*
125474	*Tanacetum vulgare*
125831	*Teesdalia nudicaulis*
126035	*Teucrium scorodonia*
126124	*Thalictrum flavum*
126564	*Thymus praecox*
126566	*Thymus pulegioides*
126859	*Torilis japonica*
127230	*Trifolium arvense*
127259	*Trifolium campestre*
127294	*Trifolium dubium*
127337	*Trifolium hybridum*
127382	*Trifolium medium*
127439	*Trifolium pratense*
127454	*Trifolium repens*
127495	*Trifolium striatum*
127901	*Tuberaria guttata*
128042	*Tussilago farfara*
128077	*Typha latifolia*
128114	*Ulex europaeus*
128123	*Ulex minor*
128175	*Ulmus minor*
128215	*Umbilicus rupestris*
128268	*Urtica dioica*
128345	*Vaccinium myrtillus*
128347	*Vaccinium oxycoccos*
128419	*Valeriana officinalis*
128476	*Valerianella locusta*
128615	*Verbascum nigrum*
128633	*Verbascum pulverulentum*
128660	*Verbascum thapsus*
128754	*Verbena officinalis*
128801	*Veronica arvensis*
128808	*Veronica beccabunga*
128832	*Veronica chamaedrys*
128880	*Veronica hederifolia*
128924	*Veronica montana*
128938	*Veronica officinalis*
128956	*Veronica persica*
129000	*Veronica scutellata*
129003	*Veronica serpyllifolia*
129087	*Viburnum opulus*

94693	*Dianthus armeria*
94959	*Digitalis purpurea*
94985	*Digitaria ischaemum*
94995	*Digitaria sanguinalis*
95149	*Dipsacus fullonum*
95151	*Dipsacus laciniatus*
95240	*Doronicum plantagineum*
95547	*Dryopteris affinis*
95558	*Dryopteris carthusiana*
95563	*Dryopteris dilatata*
95567	*Dryopteris filix-mas*
95671	*Echinochloa crus-galli*
95793	*Echium vulgare*
95922	*Eleocharis palustris*
96046	*Elytrigia repens*
96149	*Epilobium ciliatum*
90483	*Chamaenerion angustifolium*
96143	*Epilobium brachycarpum*
96180	*Epilobium hirsutum*
96191	*Epilobium lanceolatum*
96208	*Epilobium montanum*
96220	*Epilobium obscurum*
96226	*Epilobium palustre*
96229	*Epilobium parviflorum*
96271	*Epilobium tetragonum*
96508	*Equisetum arvense*
96519	*Equisetum fluviatile*
96667	*Erica cinerea*
96695	*Erica tetralix*
96844	*Eriophorum angustifolium*
96895	*Erodium cicutarium*
609982	*Euonymus europaeus*
97434	*Eupatorium cannabinum*
97452	*Euphorbia amygdaloides*
97537	*Euphorbia helioscopia*
97556	*Euphorbia lathyris*
97609	*Euphorbia peplus*
97771	*Euphrasia micrantha*

111815	*Osmunda regalis*
111859	*Oxalis acetosella*
111876	*Oxalis corniculata*
111881	*Oxalis dillenii*
111921	*Oxalis stricta*
112130	*Panicum dichotomiflorum*
112303	*Papaver dubium*
112355	*Papaver rhoeas*
85704	*Bellardia viscosa*
112550	*Pastinaca sativa*
112601	*Pedicularis sylvatica*
112975	*Phalaris arundinacea*
112988	*Phalaris canariensis*
113221	*Phleum pratense*
113407	*Phyteuma spicatum*
101210	*Helminthotheca echioides*
113474	*Picris hieracioides*
113579	*Pimpinella major*
113596	*Pimpinella saxifraga*
113689	*Pinus pinaster*
113703	*Pinus sylvestris*
113842	*Plantago coronopus*
113893	*Plantago lanceolata*
113904	*Plantago major*
114114	*Poa annua*
114297	*Poa nemoralis*
114332	*Poa pratensis*
114416	*Poa trivialis*
114595	*Polygala vulgaris*
114611	*Polygonatum multiflorum*
114658	*Polygonum aviculare*
112739	*Persicaria hydropiper*
112741	*Persicaria lapathifolia*
112745	*Persicaria maculosa*
114972	*Polypodium interjectum*
115016	*Polypodium vulgare*
115027	*Polypogon monspeliensis*
115076	*Polystichum setiferum*

129147	*Vicia cracca*
97084	*Ervilia hirsuta*
129298	*Vicia sativa*
129305	*Vicia sepium*
97128	*Ervum tetraspermum*
129470	*Vinca minor*
129477	*Vincetoxicum hirundinaria*
129506	*Viola arvensis*
129529	*Viola canina*
129639	*Viola palustris*
129666	*Viola reichenbachiana*
129669	*Viola riviniana*
129906	*Viscum album*
129997	*Vulpia bromoides*
130028	*Vulpia myuros*
997006	*Hesperocodon hederaceus*
102671	*Hieracium umbellatum*
104022	*Jasione montana*
102106	*Hieracium lachenalii*
112915	*Phacelia tanacetifolia*
99106	*Fumaria muralis*
101544	*Hibiscus syriacus*
1038698	*Dryopteris borreri*
108841	*Muehlenbeckia complexa*
109091	*Myosotis scorpioides*
113134	*Philadelphus coronarius*
115918	*Primula veris*
117874	*Roemeria argemone*
118073	*Rosa canina*
119097	*Rubus fruticosus*
123485	*Silene gallica*
80334	*Aesculus hippocastanum*
84110	*Arum italicum*
92497	*Cornus mas*
93699	*Cyclamen hederifolium*
96665	*Erica ciliaris*

6.1.3. Données faunistiques de l'INPN

Avifaune

CDE REF	Nom scientifique
3297	*Larus fuscus*
534742	*Cyanistes caeruleus*
3424	*Columba palumbus*
3941	*Motacilla alba*
4117	*Turdus merula*
3764	*Parus major*
3978	*Prunella modularis*
4001	*Erithacus rubecula*
4564	*Fringilla coelebs*
4525	*Passer domesticus*
2623	*Buteo buteo*
3696	*Hirundo rustica*
4474	*Pica pica*
530157	*Chroicocephalus ridibundus*
199374	*Larus michahellis*
199425	*Saxicola rubicola*
2440	*Phalacrocorax carbo*
2840	*Milvus migrans*
3059	*Gallinula chloropus*
3289	*Larus cachinnans*
3293	*Larus canus*
3302	*Larus argentatus*
3429	*Streptopelia decaocto*

CDE REF	Nom scientifique
2669	*Falco tinnunculus*
2895	*Accipiter nisus*
3070	*Fulica atra*
3439	*Streptopelia turtur*
3518	*Strix aluco*
3571	*Alcedo atthis*
3726	*Anthus pratensis*
3755	*Motacilla cinerea*
3774	*Sitta europaea*
3967	*Troglodytes troglodytes*
4142	*Turdus viscivorus*
4215	*Hippolais polyglotta*
4257	*Sylvia atricapilla*
4280	*Phylloscopus collybita*
4308	*Regulus regulus*
4342	*Aegithalos caudatus*
4516	*Sturnus vulgaris*
459478	*Delichon urbicum*
459638	*Regulus ignicapilla*
4625	*Coccothraustes coccothraustes*
534750	*Lophophanes cristatus*
1973	*Anas acuta*
2616	*Actitis hypoleucos*

CDE REF	Nom scientifique
2750	*Branta leucopsis*
2881	*Circus cyaneus*
2911	*Calidris alpina*
3003	*Phasianus colchicus*
3307	*Larus glaucoides*
3422	*Columba oenas*
3522	*Asio otus*
3608	*Dryocopus martius*
3619	*Dendrocopos medius*
3791	*Certhia brachydactyla*
3803	*Oriolus oriolus*
4035	*Phoenicurus ochruros*
4064	*Oenanthe oenanthe*
4289	*Phylloscopus trochilus*
459626	*Alopochen aegyptiaca*
4659	*Emberiza cirlus*
836203	*Mareca strepera*
2586	*Tringa totanus*
2594	*Tringa nebularia*
2607	*Tringa glareola*
2679	*Falco subbuteo*
2706	*Cygnus olor*
2757	*Branta bernicla*

3465	*Cuculus canorus*
3611	*Dendrocopos major*
3688	*Riparia riparia*
4129	*Turdus philomelos*
4466	*Garrulus glandarius*
4494	*Corvus monedula*
4501	*Corvus frugilegus*
4503	*Corvus corone*
4582	*Chloris chloris*
4583	*Carduelis carduelis*
965	*Podiceps cristatus*
977	*Tachybaptus ruficollis*
1958	*Anas crecca*
1966	*Anas platyrhynchos*
1998	*Aythya fuligula*
2517	*Ciconia ciconia*
2603	*Tringa ochropus*

2767	*Tadorna tadorna*
3187	*Vanellus vanellus*
3311	*Larus marinus*
3343	*Sterna hirundo*
3511	*Athene noctua*
3551	*Apus apus*
3603	*Picus viridis*
3630	*Dendrocopos minor*
3733	*Anthus spinoletta*
4137	*Turdus iliacus*
4669	*Emberiza schoeniclus*
534753	*Poecile palustris*
889047	*Linaria cannabina*
889056	*Spinus spinus*
1952	*Mareca penelope*
1972	*Spatula clypeata*
1991	*Aythya ferina*

2770	*Tadorna ferruginea*
3116	*Recurvirostra avosetta*
3136	*Charadrius dubius*
3140	*Charadrius hiaticula*
3309	*Larus hyperboreus*
3482	*Tyto alba*
3590	*Upupa epops*
3676	*Alauda arvensis*
4049	*Saxicola rubetra*
4127	*Turdus pilaris*
4151	*Cettia cetti*
4167	*Locustella naevia*
4254	*Sylvia borin*
4532	*Passer montanus*
4597	*Acanthis flammea*
4657	*Emberiza citrinella*
2489	*Bubulcus ibis*

Mammifère

CDE REF	Nom scientifique
60015	*Erinaceus europaeus*
60636	*Meles meles*
61714	*Oryctolagus cuniculus*
61057	*Capreolus capreolus*
60585	*Vulpes vulpes*

CDE REF	Nom scientifique
61667	*Myocastor coypus*
60981	*Sus scrofa*
61678	*Lepus europaeus*
60658	*Martes martes*
60674	*Martes foina*

CDE REF	Nom scientifique
61000	*Cervus elaphus*
60731	*Mustela putorius*
61153	*Sciurus vulgaris*
61448	*Ondatra zibethicus*

Amphibien

CDE REF	Nom scientifique
310	*Rana dalmatina*
444432	*Lissotriton helveticus*
197	*Alytes obstetricans*
259	*Bufo bufo*

CDE REF	Nom scientifique
281	*Hyla arborea*
351	*Rana temporaria*
92	*Salamandra salamandra*

Reptiles

CDE REF	Nom scientifique
444446	*Zamenis longissimus*
851674	*Natrix helvetica*
79278	*Zootoca vivipara*

Insectes

CDE REF	Nom scientifique
Coléoptère	
10502	*Lucanus cervus*
11744	*Anaglyptus mysticus*
12261	*Pachytodes cerambyciformis*
12380	*Clytus arietis*
11755	*Agapanthia villosoviridescens*
12176	*Oedemera nobilis*
Hyménoptère	
239523	*Apis mellifera*
Lépidoptère	
53668	*Maniola jurtina*
53700	*Melanargia galathea*
608364	*Aglais io*
53604	*Lasiommata megera*
53724	*Araschnia levana*
54052	*Celastrina argiolus*
53595	*Pararge aegeria*
53623	*Coenonympha pamphilus*
53741	*Vanessa atalanta*
53747	*Vanessa cardui*
53759	*Polygonia c-album*
53973	*Lycaena phlaeas*
54322	*Quercusia quercus*
54451	*Anthocharis cardamines*
54468	*Papilio machaon*

CDE REF	Nom scientifique
245423	*Triaxomera parasitella*
245889	*Semioscopis steinkellneriana*
246176	*Oecophora bractella*
247605	*Phtheochroa rugosana*
249425	*Hoplodrina octogenaria*
249754	*Catocala nupta*
53291	*Carcharodus alceae*
53727	*Nymphalis polychloros*
53754	*Aglais urticae*
53770	*Limenitis camilla*
53817	*Melitaea cinxia*
53908	*Issoria lathonia*
54279	*Polyommatus icarus*
54342	*Pieris brassicae*
54417	*Gonepteryx rhamni*
54475	*Iphiclides podalirius*
641941	*Colias crocea*
Odonate	
199694	*Cordulegaster boltonii*
65080	*Calopteryx virgo*
65109	*Ischnura elegans*
65184	*Platycnemis pennipes*
65278	*Orthetrum cancellatum*
65473	*Anax imperator*
65101	*Pyrrhosoma nymphula*

CDE REF	Nom scientifique
65344	*Sympetrum striolatum*
65440	*Aeshna cyanea*
645873	*Erythromma lindenii*
65141	*Coenagrion puella*
65227	*Gomphus pulchellus*
65262	*Libellula depressa*
65284	*Orthetrum coerulescens*
65322	*Sympetrum sanguineum*
653281	*Calopteryx splendens*
653286	*Ceriagrion tenellum*
65393	*Somatochlora metallica*
65451	*Aeshna mixta*
65115	*Ischnura pumilio*
65161	*Erythromma najas*
65192	*Sympecma fusca*
65208	*Lestes sponsa*
65225	*Gomphus vulgatissimus*
65249	*Onychogomphus forcipatus*
65265	*Libellula fulva*
65271	*Libellula quadrimaculata*
65290	*Orthetrum brunneum*
65300	*Crocothemis erythraea*
65335	*Sympetrum fonscolombii*
65376	*Cordulia aenea*
65381	*Oxygastra curtisii*

608405	*Pyronia tithonus*
219740	*Ochlodes sylvanus*
219799	*Aphantopus hyperantus*

65133	*Coenagrion mercuriale*
65155	*Enallagma cyathigerum*
65219	*Chalcolestes viridis*

65412	*Boyeria irene*
Orthoptère	
66194	*Oedipoda caerulescens*

Arachnide

CDE REF	Nom scientifique
1361	*Linyphia triangularis*
1550	*Argiope bruennichi*
234169	*Synema globosum*

Clitellate

CDE REF	Nom scientifique
485	*Helobdella stagnalis*
236048	*Hemiclepsis marginata*

Malacostracé

CDE REF	Nom scientifique
853999	*Faxonius limosus*

6.2. Annexe 2 : Résultats des prospections de terrain

6.2.1. Données floristiques

CDE REF	Nom scientifique
79908	*Achillea millefolium*
80334	*Aesculus hippocastanum*
89304	*Castanea sativa*
89653	*Centaurea nigra*
91289	*Cirsium arvense*
92606	*Corylus avellana*
92876	*Crataegus monogyna*
94164	*Cytisus scoparius*
94207	*Dactylis glomerata*
609982	*Euonymus europaeus*
97452	*Euphorbia amygdaloides*
97947	*Fagus sylvatica*
99473	*Galium mollugo*

CDE REF	Nom scientifique
100144	*Geranium rotundifolium*
100787	*Hedera helix*
101300	*Heracleum sphondylium*
103514	*Ilex aquifolium*
610646	*Jacobaea vulgaris*
104076	*Juglans regia*
113893	*Plantago lanceolata*
113906	*Plantago media*
116043	*Prunus avium*
116142	*Prunus spinosa*
116265	*Pteridium aquilinum*
116576	*Pyrus cordata*
116759	*Quercus robur*

CDE REF	Nom scientifique
118073	*Rosa canina*
197281	*Rubus sp*
119418	*Rumex acetosa*
119473	*Rumex crispus*
119977	*Salix caprea*
124805	*Stachys recta*
999933	*Rabelera holostea*
126035	*Teucrium scorodonia*
128114	*Ulex europaeus*
128268	*Urtica dioica*
128786	*Veronica agrestis*
116903	*Ranunculus acris*

6.2.2. Données faunistiques

<u>Avifaune</u>

CDE REF	Nom scientifique
4001	*Erithacus rubecula*
3764	*Parus major*
3978	*Prunella modularis*
3967	*Troglodytes troglodytes*
4342	*Aegithalos caudatus*
4659	*Emberiza cirlus*
4564	*Fringilla coelebs*
4503	*Corvus corone*
3791	*Certhia brachydactyla*
4494	*Corvus monedula*
4117	*Turdus merula*
3726	*Anthus pratensis*